Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

Révision de la Charte du Par ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE



# LE CAHIER DES PAYSAGES

SEPTEMBRE 2022















Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

# **SOMMAIRE**

| Le cahier des paysages                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La définition des Unités paysagères<br>La présentation des Unités paysagères du territoire du Parc                                                                                     |
| Le pays du Calavon6                                                                                                                                                                    |
| Les Monts de Vaucluse                                                                                                                                                                  |
| Le massif du Luberon                                                                                                                                                                   |
| Le pays d'Aigues18                                                                                                                                                                     |
| La vallée de la Durance22                                                                                                                                                              |
| Le paysage entre Lure et Luberon20                                                                                                                                                     |
| La montagne de Lure*30                                                                                                                                                                 |
| Le plateau d'Albion34                                                                                                                                                                  |
| Les Objectifs de Qualités Paysagères et les structures paysagères                                                                                                                      |
| ANNEXES                                                                                                                                                                                |
| Annexe 1 : synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l'atlas des paysages des Alpes de haute-Provence et du Vaucluse |

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

#### LE CAHIER DES PAYSAGES

Le cahier des paysages présente une synthèse des études paysagères portées sur le territoire du Parc afin d'apprécier les caractéristiques et les enjeux paysagers le concernant.

Il s'appuie notamment sur les données issues des atlas de paysage<sup>1</sup> des Départements du Vaucluse (réactualisé en 2013) et des Alpes de Haute-Provence (réactualisé en 2017) ; ainsi que sur les données issues du plan de Paysage Luberon-Lure<sup>2</sup> réalisé par le Parc Naturel régional du Luberon en 2020 dans le cadre d'une concertation élargie sur l'ensemble du périmètre d'extension de la charte (voir annexe2).

Le cahier des paysages permet ainsi une mise à l'échelle de ces divers documents afin de proposer une vision cohérente du paysage et de ses enjeux sur le territoire du Parc.

## La définition des Unités paysagères

Le territoire du Parc étant situé à cheval sur deux départements, les unités paysagères<sup>3</sup> du territoire du Parc sont artificiellement découpées selon des limites administratives. De plus, la précision des échelles et la finesse du découpage des unités paysagères diffère selon la méthodologie d'analyse propre à chaque département.

Ainsi le découpage réalisé par le département des Alpes de Haute-Provence dans son atlas de paysage distingue deux niveaux d'échelle pour l'analyse : des unités paysagères très morcelées et précises, et des ensembles paysagers plus globalisant intégrant plusieurs de ces unités paysagères.

Les ensembles paysagers définis par les Alpes de Haute-Provence correspondent à une échelle d'analyse similaire à celle réalisée par le Département du Vaucluse pour dégager ses unités paysagères.

Ainsi, la définition des unités paysagères du territoire du Parc s'est donc appuyée sur les ensembles paysagers de l'atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence et sur les unités paysagères de l'atlas des paysages du Vaucluse ; ceci afin d'identifier des unités paysagères homogènes et cohérentes à l'échelle du territoire du Parc.

<sup>1</sup> **Un atlas de paysage** (article L 350-1B du Code de l'Environnement) est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.

<sup>2 «</sup> Le **Plan de paysage** est un outil de prise en compte du paysage (qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement) dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire... Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. », ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer,2017

<sup>3</sup> Une **unité paysagère** désigne une partie continue de territoire cohérent d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues », ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, 2015

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

Une fusion d'unités paysagères, artificiellement scindées en deux comptes tenus des périmètres administratifs des départements, a également été proposée.
Ainsi, pour illustrer : l'unité paysagère « massif du Luberon » du territoire du Parc correspond à la fusion de l'unité paysagère « le Luberon intérieur » du département du Vaucluse et de l'ensemble paysager « Luberon oriental » du département des Alpes de Haute-Provence.
La chaîne du Luberon s'étend effectivement sur 77 km de part et d'autre de ces deux départements, les structures paysagères et les enjeux y sont similaires et une fusion en une seule unité paysagère cohérente s'imposait donc à l'échelle du périmètre du Parc.

Les unités paysagères sont donc des entités cohérentes d'un point de vue paysager et s'affranchissent de toute cohérence administrative.

On peut donc retrouver une même commune sur plusieurs unités paysagères.

Le découpage des unités paysagères se fait selon une limite floue et s'appuie sur des éléments de relief, de structures paysagères qui peuvent donc couper artificiellement une commune ou une EPCI sur plusieurs unités paysagères distinctes (ex : la commune de Bonnieux se retrouve sur 2 unités paysagères distinctes : la partie « basse » de la commune située dans la plaine du Calavon au Nord est intégrée à l'unité paysagère « Pays du Calavon » ; et la partie « haute » au Sud, du piémont jusqu'aux crêtes, est intégrée à l'unité paysagère « Massif du Luberon »).

## La présentation des Unités paysagères du territoire du Parc

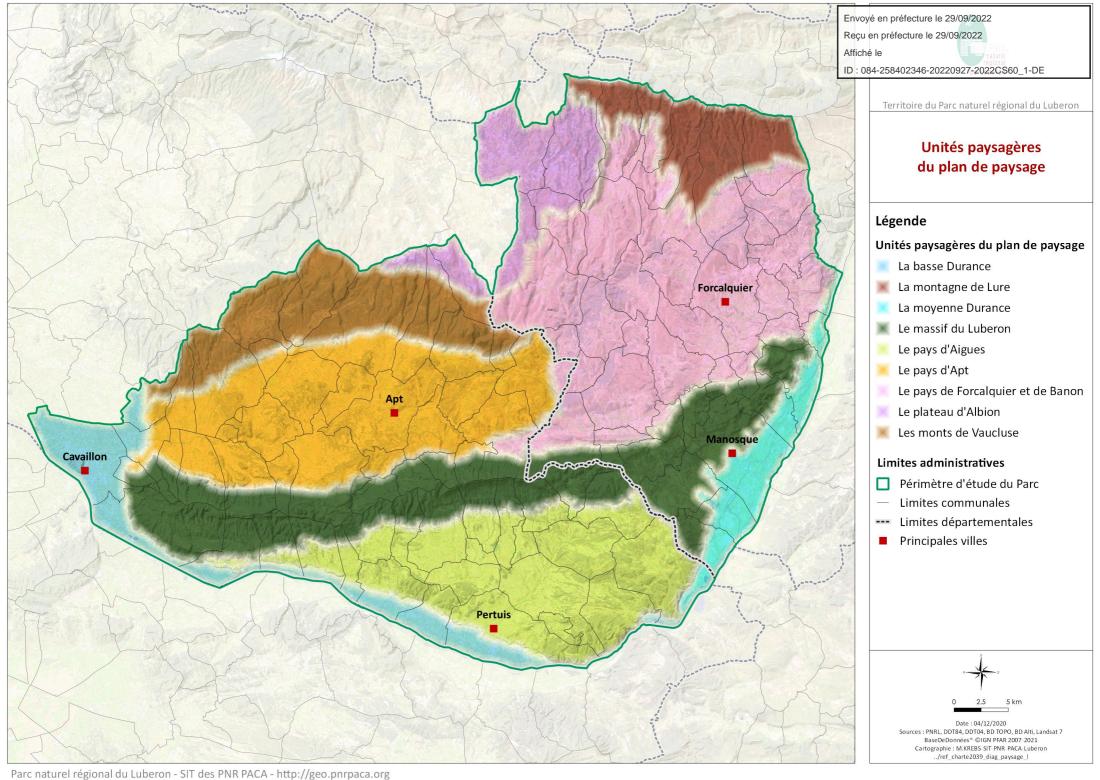
Les unités paysagères du Parc naturel régional du Luberon sont ainsi au nombre de 8 :

- La montagne de Lure
- Le paysage entre Lure et Luberon
- Le plateau d'Albion
- Le massif du Luberon
- Le pays du Calavon
- Les Monts de Vaucluse
- Le Pays d'Aigues
- La vallée de la Durance

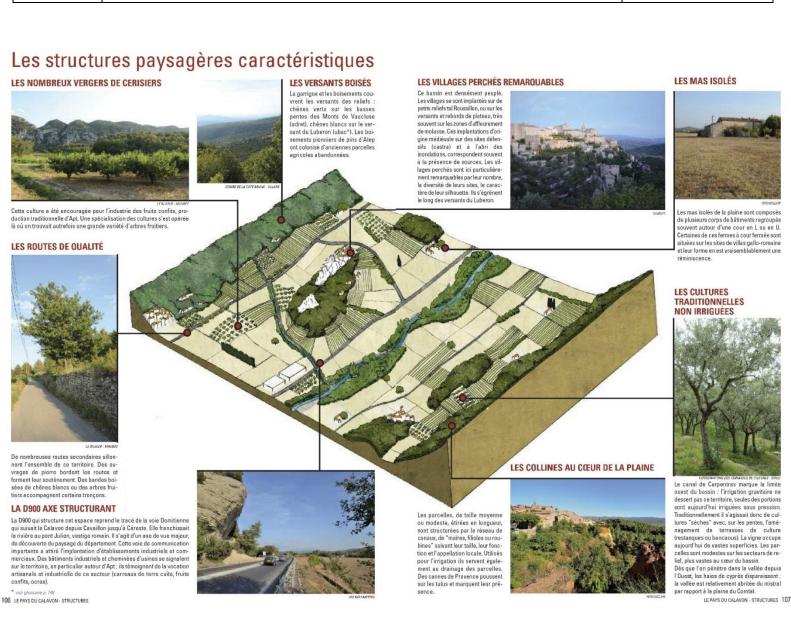
La cartographie ci-dessous localise les différentes unités paysagères sur le territoire.

Leurs caractéristiques sont détaillées dans des **fiches de présentation des Unités Paysagères** qui précisent quelles sont les communes et EPCI concernées par chaque unité paysagère, de détailler les structures paysagères inhérentes, de cibler les enjeux propres à chaque unité paysagère...

Un bloc-diagramme et des photos permettent de visualiser leurs caractéristiques...et des mots d'acteurs issus de la concertation réalisée dans le cadre du plan de paysage permet d'appréhender la perception que peut en avoir le grand public, les élus, les divers aménageurs actifs sur le territoire...



| Le pays   | du Calavon                                                                                                                                                                                                                                                         | Envoyé en préfecture Reçu en préfecture Affiché le | le 29/09/2022            |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|
| Communes  | Apt, Auribeau, Les Beaumettes, Bonnieux, Buoux, Cabrières d'Avignor<br>Castellet, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Maubeo<br>Oppède, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Cas<br>Pantaléon, Saint-Saturnin-les-Apt, Viens, Villars | n, Caseneuve,<br>c, Ménerbes,                      | 5-20220927-2022CS60_1-DE |
| EPCI      | O                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                    |                          |
| Mots clés | Plaine, Calavon, Pierre sèche, Ocres, Cerisiers, Silhouettes Villageoises majeur RD900                                                                                                                                                                             | s, Axe routier                                     |                          |









ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE













### Caractéristiques

Le Pays du Calavon est un bassin majoritairement agricole, délimité par des espaces boisés, au Nord par les Monts de Vaucluse et au Sud par le massif du Luberon. Les cultures sont diversifiées (vergers de cerisiers, vignes, terres arables...) et s'étagent de la plaine aux pratiques plus industrielles jusqu'au piémont des massifs sous la forme d'un parcellaire plus réduit et intégré à la pente, structuré par un réseau de terrasses de culture encore visibles par endroits. Traditionnellement de culture sèche (absence d'irrigation gravitaire), de l'eau sous pression provenant de la Durance et traversant le Luberon à Bonnieux irrigue des portions du territoire. La richesse du patrimoine de pierre sèche s'observe aussi par la présence de patrimoine vernaculaire (borie, cabanon, ...).

Un axe routier structurant traverse cette unité paysagère d'Est en Ouest en longeant la rivière du Calavon, et permet d'accéder aux villages de la plaine et perchés sur le piémont des massifs, ces derniers affichant une fière silhouette villageoise.

Cette unité paysagère est caractérisée par la présence d'un riche patrimoine géologique, le massif des Ocres. Exploité historiquement par l'homme, ce patrimoine géologique reste perceptible de nos jours sous la forme de falaises colorées qui génèrent une forte attractivité touristique.

#### **Enjeux**

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Valoriser les paysages fortement perçus

Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets (carrière, dispositifs énergétiques, véloroute....)

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

## Perception

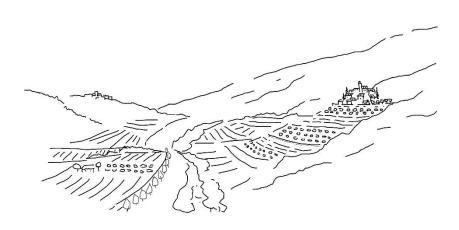
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du Pays du Calavon :

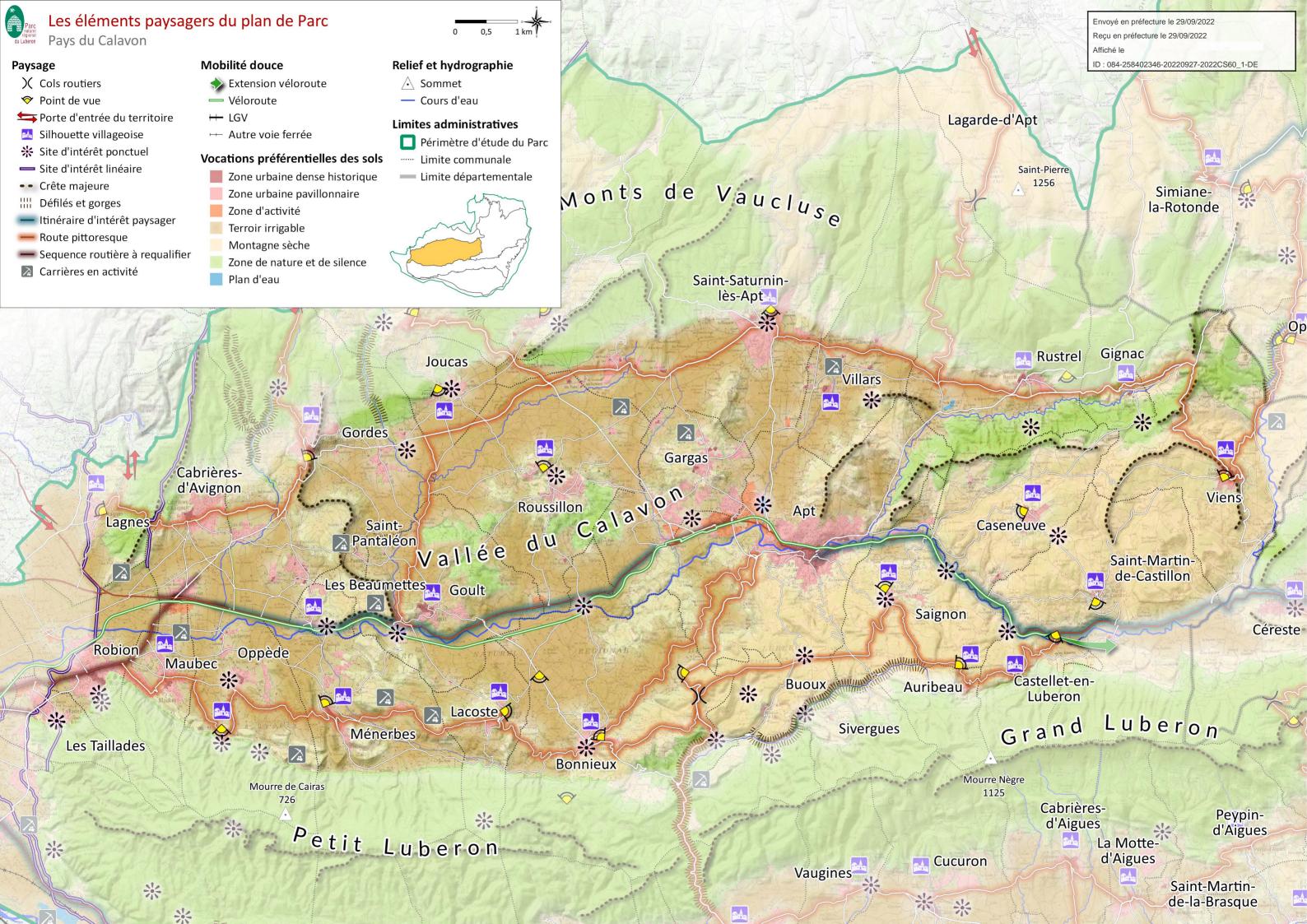
Valorisent le patrimoine bâti

« Nous avons une armature bâtie patrimoniale », j'apprécie « la beauté de nos villages »...

Apprécient les pratiques agricoles générant un paysage rural qualitatif

« L'équilibre entre le sauvage et le cultivé », j'apprécie « le paysage qui vient du sol et comment les humains l'exploitent »





| Les Mo    | nts de Vaucluse                                                                                                                         | Reçu en préfe<br>Affiché le | éfecture le 29/09/2022<br>ecture le 29/09/2022<br>02346-20220927-2022CS60_1-DE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communes  | Lagarde d'Apt, Gignac, Rustrel, Villars, Saint-Saturnin-les-Apt, Lio<br>Joucas, Gordes, Cabrières-d'Avignon, Lagnes, Simiane-la-Rotonde |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| EPCI      | Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL)<br>Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV)                                  |                             | out of the second of the secon |
| Mots clés | Forêt de chêne vert, Patrimoine de pierre sèche, habitat isolé                                                                          |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

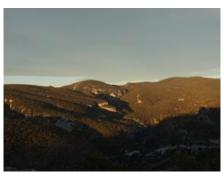
















## Caractéristiques

Les Monts de Vaucluse sont composés de doux reliefs s'étageant du Ventoux au bassin d'Apt et au plateau de Sault.

Ce massif karstique est presque intégralement couvert d'une forêt de chêne vert composant une toile de fond pour de nombreux points de vue.

On constate une faible présence humaine : quelques parcelles agricoles préservant des arbres isolés remarquales, des routes sinueuses empruntant combes et vallons dont le pittoresque est renforcé par la qualité des bords de route (haies taillées, bordures de pierre...) et reliant des villages isolés dont la silhouette villageoise est souvent très affirmée.

La richesse du patrimoine de pierre sèche s'observe aussi par la présence de patrimoine vernaculaire (borie, cabanon, mur de la peste...).

## Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Préserver les arbres remarquables

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles

Préserver la qualité du front urbain

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP3 Valoriser les ressources en eau « cachée »

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 21 Valoriser les cols

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

## Perception

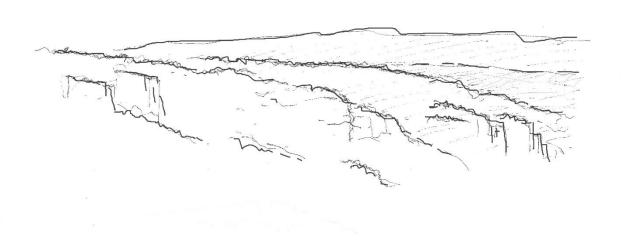
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère des Monts de Vaucluse :

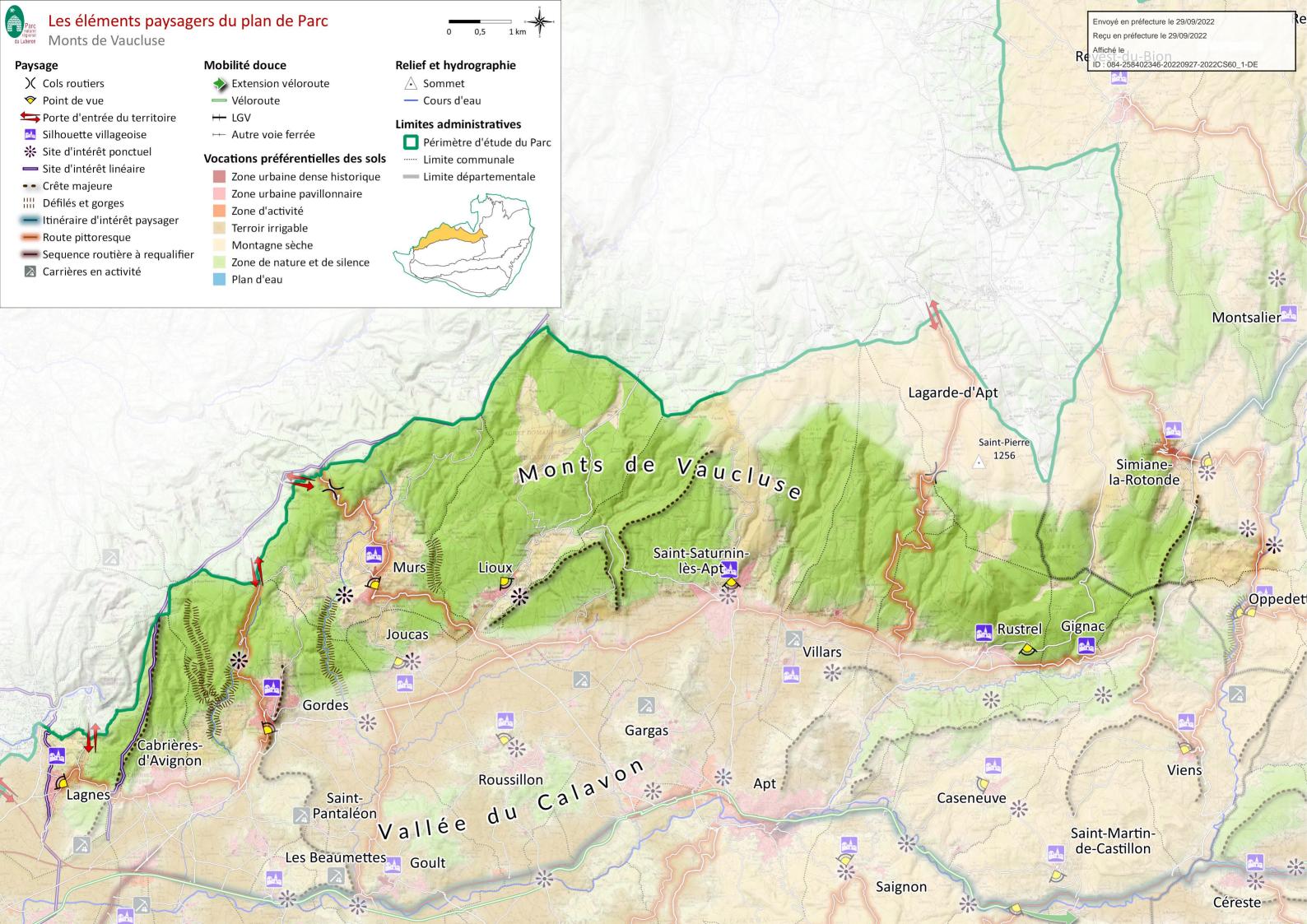
Valorisent le patrimoine de pierre sèche

J'apprécie « Le patrimoine de pierre sèche est un ouvrage drainant. Il lutte contre l'érosion »

Apprécient la tranquillité de ce paysage rural qualitatif écarté des grands sites touristiques

J'apprécie qu'il y ait ici « Moins de tourisme », j'apprécie « les sites les plus calmes et les plus verts »

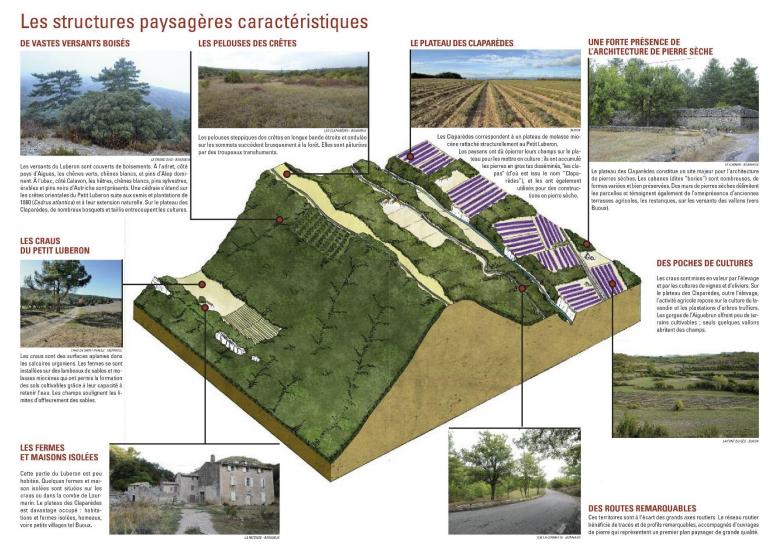




|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Reçu en préfe                | cture le 29/09/2022          |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Le mas    | sif du Luberon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Affiché le<br>ID : 084-2584  | 02346-20220927-2022CS60 1-DE |
| Communes  | Les Taillades, Robion, Maubec, Oppède, Ménerbes, Lacoste, E<br>Buoux, Sivergues, Auribeau, Castellet-en-Luberon, Saint-M<br>Castillon, Céreste, Montjustin, Villemus, Saint-Martin-les-Eaux,<br>Saint-Maime<br>Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vaugines,<br>Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Lu<br>Bastide-des-Jourdans, Montfuron, Pierrevert, Corbières-en-Provence<br>Tulle, Manosque, Volx, Villeneuve, Niozelles | Dauphin, Cucuron, uberon, La |                              |
| EPCI      | Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) Communautés de Communes Haute-Provence Pays de Banon Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) Communauté de commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB)                                                                                                                                                                                                                        |                              |                              |
| Mots clés | Crête du Luberon, craux, forêt, fermes isolées, patrimoine de pier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | re sèche,                    |                              |

pastoralisme

Envoyé en préfecture le 29/09/2022









Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022







#### Caractéristiques

L'unité paysagère du massif du Luberon couvre intégralement les crêtes et le piémont de cette montagne qui s'étire sur 77km d'Est en Ouest et culmine à 1125m. Ce paysage de moyenne montagne, isolé et d'aspect sauvage est néanmoins marqué par la présence de l'homme : sylvopastoralisme, présence d'un patrimoine de pierre sèche, espace de loisirs de pleine nature, présence de petites poches de culture (élevage, lavande sur les craux et le plateau des Claparèdes)...

L'Aiguebrun, un affluent de la Durance, emprunte une faille séparant le Petit du Grand Luberon. Il a creusé d'impressionnantes gorges entaillant des couches calcaires du massif dont les falaises sont réputées dans le milieu de l'escalade.

La combe de Lourmarin longe ce ruisseau et permet de traverser le massif du Nord au Sud sur une route très fréquentée.

Les autres points de passage sont le col de Vitrolles, le col de Montfuron et le défilé du Largue à l'extrémité orientale.

Les versants du Luberon sont boisés : chêne vert blancs et pins d'Alep au Sud (adret) et chênes blancs, hêtres et pins sylvestres au Nord (ubac).

La pression en pâturage sur les pelouses des crêtes diminue et le paysage ouvert est colonisé par une strate arbustive (buis..).

Une forêt majestueuse de cèdre est entretenue sur le Petit Luberon.

#### Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Aménager et apporter de la qualité aux abords des cols, gérer la fréquentation et valoriser les panoramas

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## **Objectifs de Qualité Paysagère**

- OQP 1 Développer la culture du paysage
- OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines
- OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises
- OQP 9 Valoriser les centres anciens
- OQP 11 Intégrer les nouveaux logements
- OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics
- OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes
- OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires
- OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages
- OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques
- OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges
- OQP 21 Valoriser les cols
- OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue
- OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles
- OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti
- OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières
- OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

## Perception

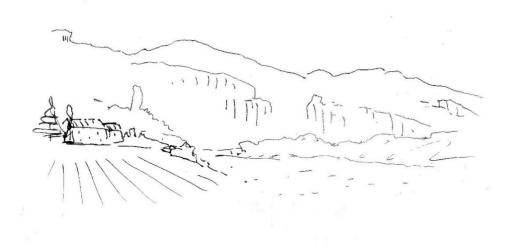
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du massif du Luberon :

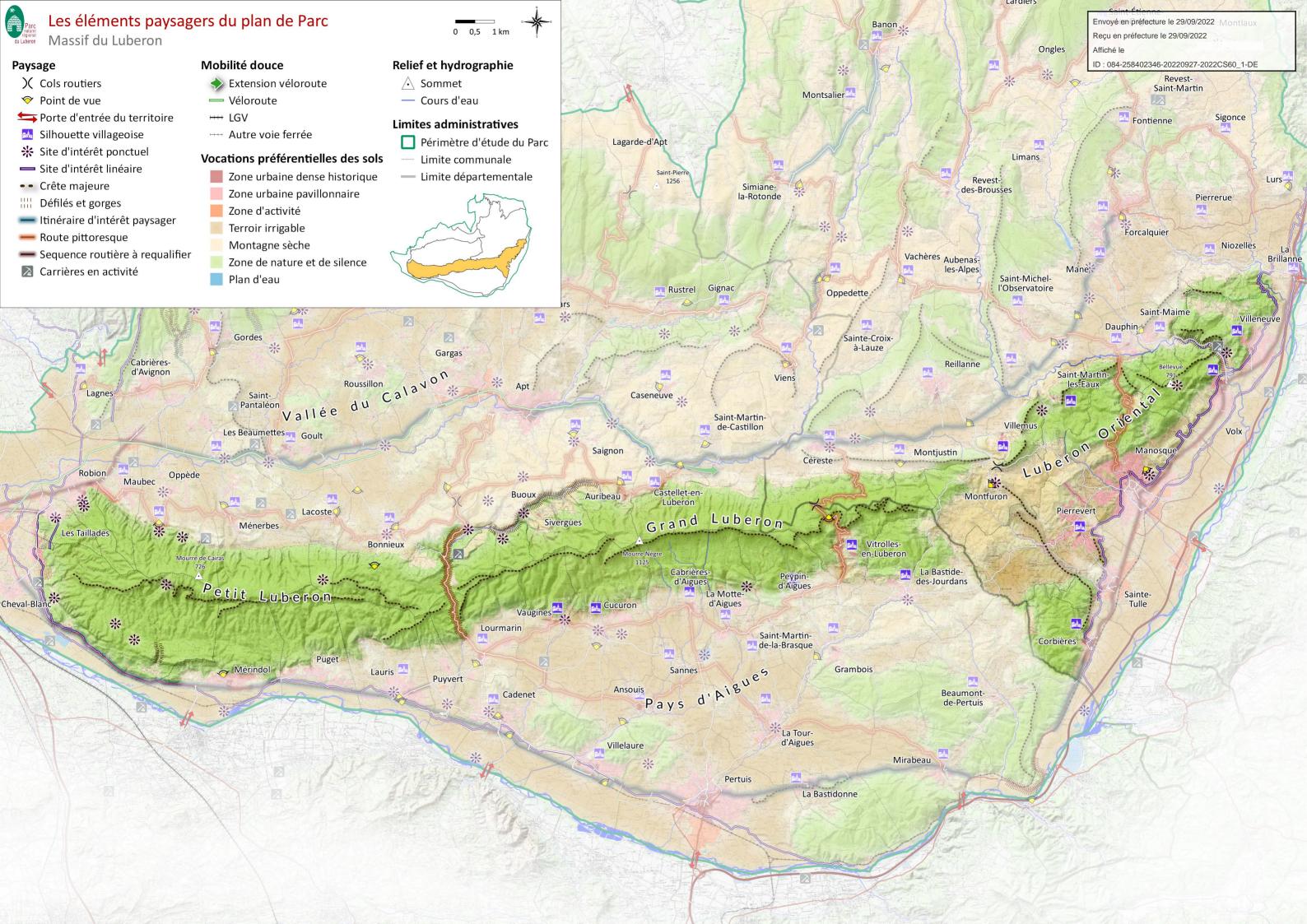
Valorisent unanimement la qualité de cet espace, identifié comme le plus apprécié sur le territoire

« un paysage emblématique du Luberon »...

Apprécient les grands espaces de pleine nature, propices à ressentir un sentiment de liberté que l'on peut apprécier au cœur de ce massif :

« le calme, la faune et la vie rurale », j'apprécie « la présence de l'eau dans l'Aiguebrun et les falaises, les vues sur le grand paysage », « c'est un très grand bonheur de marcher au milieu de cette belle nature »





|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Reçu en préf | ecture le 29/09/2022          |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|
| Le pays d'Aigues |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Affiché le   |                               |
|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |              | 402346-20220927-2022CS60_1-DE |
| Communes         | Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vaugines, Cucuron, Cad'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon, Lades-Jourdans, Cadenet, Villelaure, Pertuis, La Bastidonne, La Tour-d'Aigues, MBeaumont-de-Pertuis Ansouis, Sannes, Saint-Martin-de-la-Brasque, Grambois | Bastide-     |                               |
| EPCI             | Communauté de commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB) Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) Métropole d'Aix-Marseille-Provence                                                                                                                                                       |              |                               |
| Mots clés        | Sources, châteaux, vignes, silhouette villageoise, alignement d'arbres                                                                                                                                                                                                                          |              |                               |















#### Caractéristiques

Le Pays d'Aigues est un petit bassin vallonné, délimité par le massif du Luberon au Nord et la plaine de la Durance au Sud.

De nombreux cours d'eau prennent leur source sur le versant sud du Luberon et sont soulignés par leur ripisylve.

Les collines sont boisées, la plaine agricole est cultivée avec une présence majoritaire de la vigne.

Un réseau de petites routes secondaires sillonne le pays d'Aigues et rejoint les villages, groupés sur le versant du Luberon ou perchés sur des reliefs secondaires, qui affichent une silhouette villageoise ponctuant ce cheminement.

On retrouve aussi de nombreux hameaux et domaines, soulignés par des allées plantées d'arbres majestueux.

La présence humaine est ici affirmée et semble participer à la qualité du paysage, structuré par des aménagements dont l'échelle est adaptée au paysage : présence de patrimoine bâti vernaculaire, parcellaire agricole de taille modeste et dont les rangs de vigne soulignent les ondulations de la topographie et offrent des vues dégagées sur le massif du Luberon relativement proche et constituant une toile de fond majestueuse, silhouettes villageoises préservées, alignements d'arbres remarquables...

#### **Enjeux**

Préserver la qualité du front urbain et accompagner les projets commerciaux

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques (étang de la Bonde).

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Maintenir la qualité des pratiques agricoles

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Accompagner l'activité des carrières

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## **Objectifs de Qualité Paysagère**

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain

OQP 3 Préserver les paysages de l'eau gravitaire. Valoriser la ressource en eau « cachée »

OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines

OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises

OQP 9 Valoriser les centres anciens

OQP10 Intégrer et valoriser les activités

OQP 11 Intégrer les nouveaux logements

OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

#### Perception

Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du Pays d'Aigues :

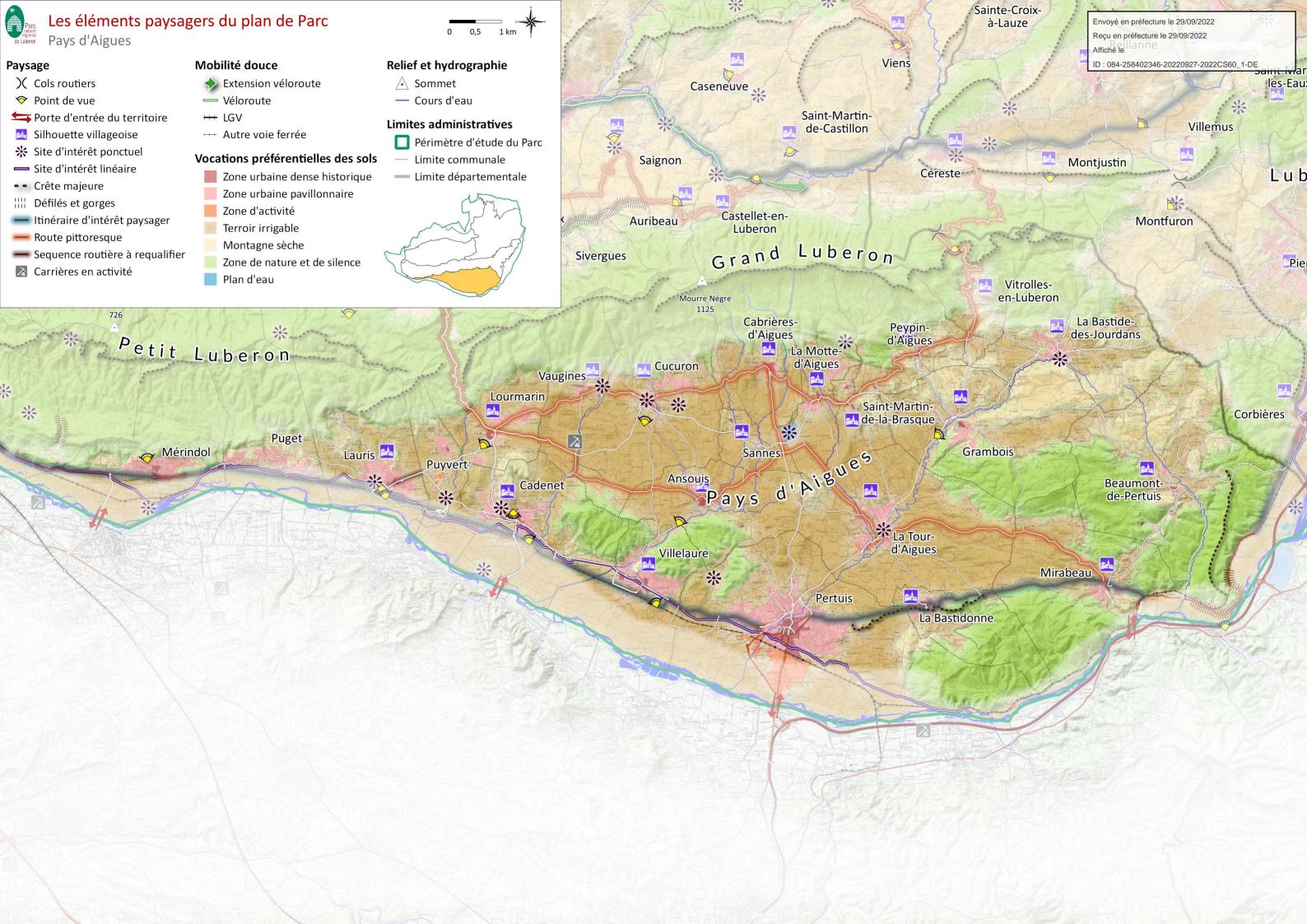
Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère habitée, reposant sur une multitude de structures et pratiques qui ont façonnés ce paysage au cours des ans :

« C'est la Toscane provençale, façonnée par l'Homme et les 4 saisons »...

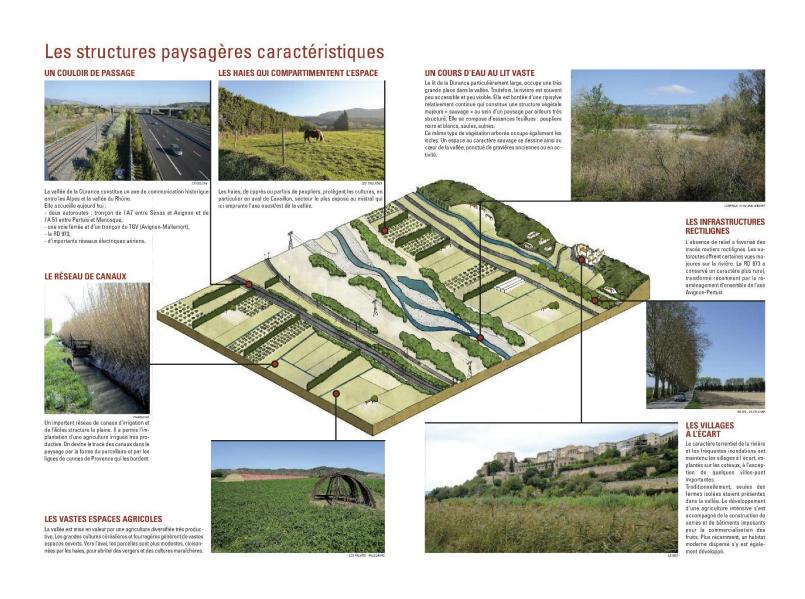
Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

J'apprécie « Le Pays d'Aigues et son patrimoine hydraulique », son « arrière-pays boisé », « cet écrin de vignes entre Luberon et Durance »





| La vallé  | e de la Durance                                                                                                                                                                                                                                       | Affiché le | ecture le 29/09/2022<br>402346-20220927-2022CS60_1-DE |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------|
| Communes  | Lagnes, Robion, Les Taillades, Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindo<br>Lauris, Puyvert, Cadenet, Villelaure, Pertuis, La Bastidonne, M<br>Beaumont-de-Pertuis, Corbières-en-Provence, Sainte-Tulle, Pie<br>Manosque, Volx, Villeneuve, La Brillanne, Lurs | irabeau,   |                                                       |
| EPCI      | Luberon Monts de Vaucluse Agglomération (LMV<br>Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)<br>Communauté de Commune Territoriale Sud Luberon (COTELUB)                                                                                               |            |                                                       |
| Mots clés | Rivière, axes routiers, canal d'irrigation, silhouettes villageoises, maraichage                                                                                                                                                                      | vergers,   |                                                       |





Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE











### Caractéristiques

La Durance, présentant un large lit et constituant la structure paysagère dominante de cette unité paysagère est cependant peu perceptible : elle est bordée d'une épaisse ripisylve qui la rend discrète.

La vallée de la Durance est en effet structurée par cette rivière : les villages historiquement perchés se sont éloignés des risques fréquents d'inondation, les axes routiers et autre infrastructures rectilignes longent la rivière, un nombre réduit de ponts la traverse et a impacté l'attractivité des villes (Cavaillon, Mallemort, Cadenet, Pertuis, Manosque, La Brillanne), un important réseau d'irrigation agricole achemine l'eau de la Durance vers la plaine agricole très productive (vergers de pommiers à l'Est, vergers à l'Ouest, maraichage au sud...) irriguée par gravité (Canal de Cadenet, La Brillanne, Manosque, Carpentras et Saint-Julien).....

Cette unité paysagère, très marquée par la main de l'homme, est caractérisée par son usage de « couloir de passage » et sa qualité de territoire de production (énergétique d'origine hydraulique, agricole, commerciale, ...).

#### Enjeux

Stopper l'étalement urbain et la multiplication des zones d'activités en vitrine des routes

Intégrer les grands projets d'infrastructures (routières, énergétiques ....)

Conserver les terres agricoles de la plaine fertile de la Durance et son réseau d'irrigation gravitaire

Préserver les paysages naturels de la Durance et accompagner l'activité d'extraction de gravières

Préserver la qualité du front urbain

## **Objectifs de Qualité Paysagère**

- OQP 1 Développer la culture du paysage
- OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain
- OQP 3 Préserver les paysages de l'eau gravitaire. Valoriser la ressource en eau « cachée »
- OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 6 Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines
- OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrées du territoire
- OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises
- OQP 9 Valoriser les centres anciens
- OQP10 Intégrer et valoriser les activités
- OQP 11 Intégrer les nouveaux logements
- OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics
- OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes
- OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- OQP 15 Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal
- OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires
- OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages
- OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques
- OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue
- OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti
- OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières
- OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

#### Perception

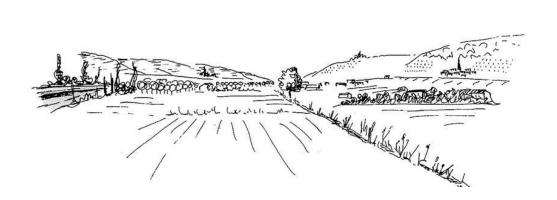
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère de la Vallée de la Durance:

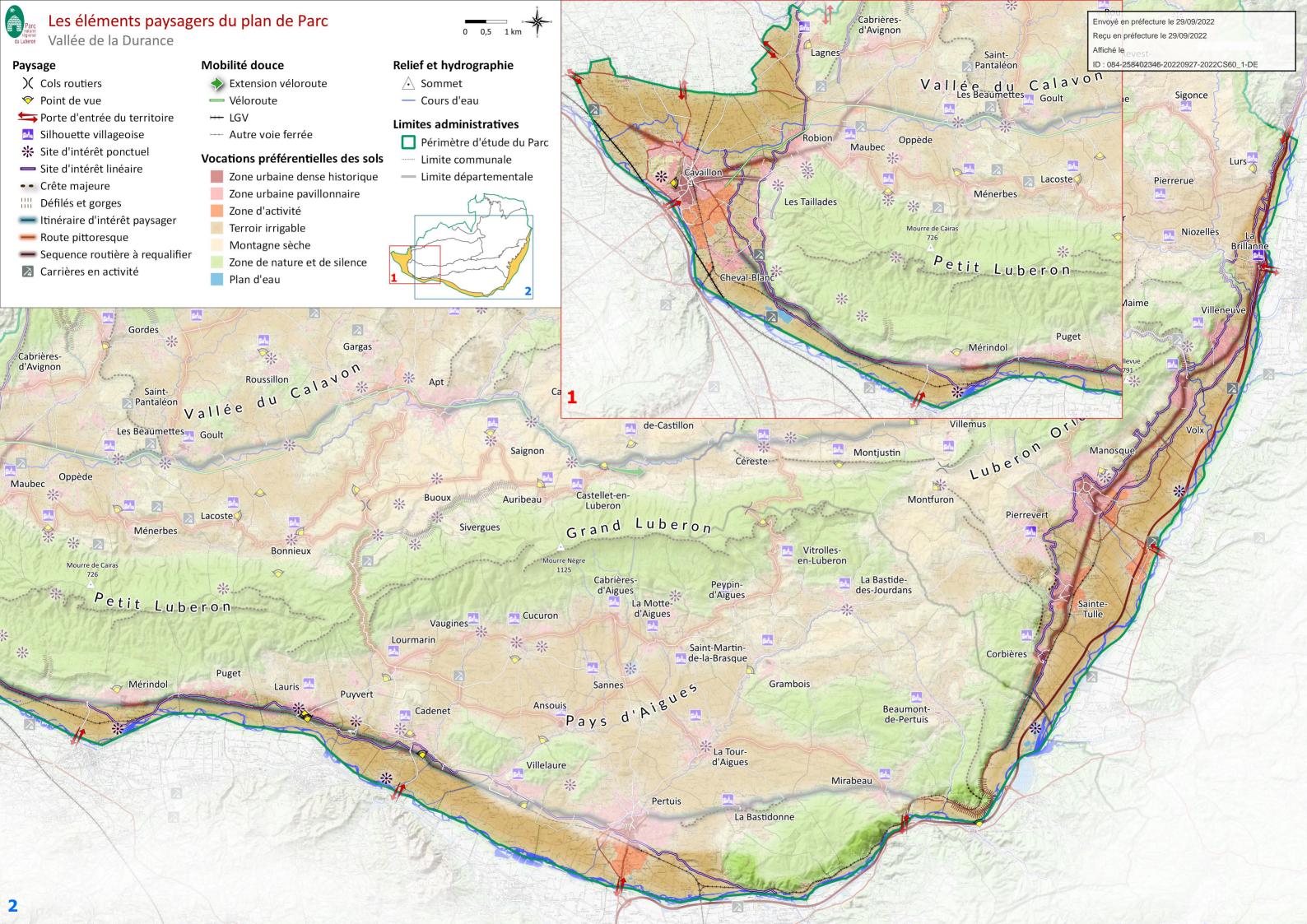
Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère habitée :

« L'imaginaire lié à la Durance et à la mémoire enfouie dans ces paysages »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« C'est un territoire de la Durance, de l'irrigation », ce « territoire qui contourne le Luberon, entre l'humide et sec », « un paysage en balcon sur la Durance »





| ı | Envoyé | en | préfecture | le | 29/09/2 | 022 |
|---|--------|----|------------|----|---------|-----|
|---|--------|----|------------|----|---------|-----|

Reçu en préfecture le 29/09/2022

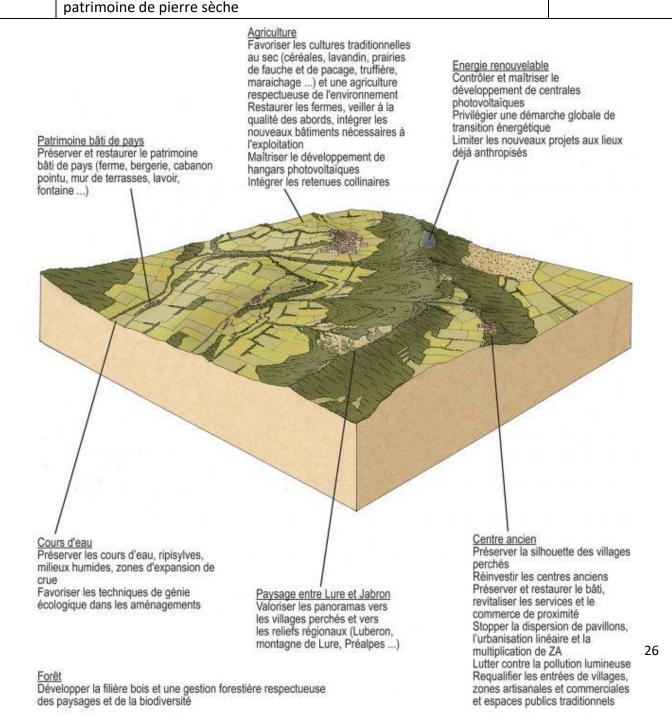
Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

|           | ID: 084-258                                                                                                                                                                                           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communes  | Saint-Martin-de-Castillon, Céreste, Montjustin, Villemus, Saint-Michel l'Observatoire, Dauphin, Saint-Maime, Niozelles, Pierrerue, Lurs                                                               |
|           | Sainte-Croix-à-Lauze, Oppedette, Vachères, Aubenas-les-Alpes, Mane, Forcalquier, Sigonce                                                                                                              |
|           | Simiane-la-Rotonde, Montsalier, Banon, La Rochegiron, Saumane, L'Hospitalet, Lardiers, Revest-des-Brousses, Limans, Ongles, Saint-Etienne-les-Orgues, Fontienne, Revest-Saint-Martin, Montlaux, Cruis |
| EPCI      | Communauté de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL) Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon                                 |
| Mots clés | Panoramas sur les reliefs, silhouettes villageoises, élevage, craux,                                                                                                                                  |

Le paysage entre Lure et Luberon



















ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE







#### Caractéristiques

L'unité paysagère « Paysage entre Lure et Luberon » est contenue entre la montagne de Lure au Nord et le massif du Luberon au Sud. D'ambiance rurale et sobre, le paysage est composé de nombreux plateaux et dépressions composés d'une mosaïque de culture (pâturages, polycultures dont lavandin, truffières, craux...), structurés par un réseau de haies et par la présence de ripisylves, dominés par des reliefs boisés (chêne vert et pubescent majoritairement, pin noir et sylvestre).

Ce relief irrégulier s'étageant entre ces deux chaines de « montagne » s'organise ainsi en un réseau complexe de micro-vallée, de dédale collinéen. Les falaises affleurantes par endroits peuvent aussi s'imposer et composer un paysage emblématique local tel que les gorges d'Oppedette creusées dans la roche.

La présence humaine est ici affirmée et semble participer à la qualité du paysage, structuré par des aménagements rustiques dont l'échelle est adaptée au paysage : présence de patrimoine bâti vernaculaire, parcellaire agricole de taille modeste offrant des vues dégagées sur le massif du Luberon et de la montagne de Lure relativement proche et constituant une toile de fond majestueuse, silhouettes villageoises préservées, alignements d'arbres remarquables...

## **Enjeux**

Maitriser la dissémination des projets énergétiques (centrales solaires, hangars photovoltaïques...)

Maintenir la diversité et la qualité des pratiques agricoles, intégrer les nouveaux bâtiments et retenues collinaires

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Préserver les silhouettes villageoises

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## Objectifs de Qualité Paysagère

- OQP 1 Développer la culture du paysage
- OQP2 Valoriser les espaces naturels des rivières et des plans d'eau, Valoriser l'eau dans l'urbain
- OQP 3 Valoriser la ressource en eau « cachée »
- OQP 4 Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines
- OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises
- OQP 9 Valoriser les centres anciens
- OQP10 Intégrer et valoriser les activités
- OQP 11 Intégrer les nouveaux logements
- OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics
- OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes
- OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles
- OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires
- OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages
- OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques
- OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges
- OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue
- OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti
- OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières
- OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

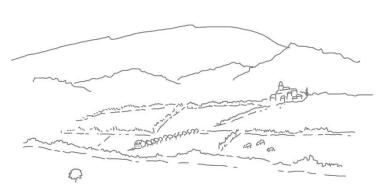
# **Perception**

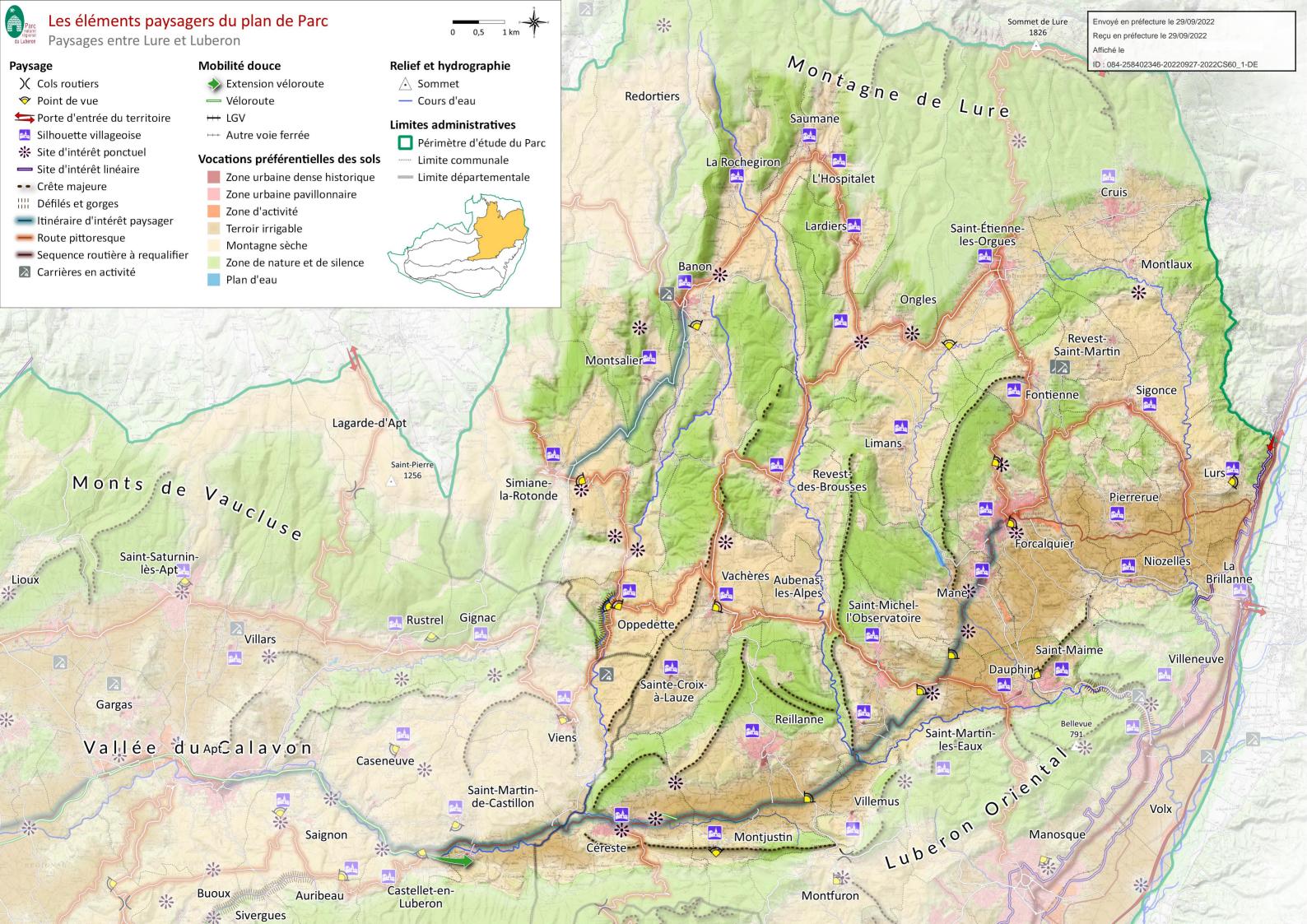
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère entre Lure et Luberon Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère assez rurale :

« Ici, c'est beaucoup plus rural que dans le Sud du territoire »...

Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« Des espaces naturels ou agricoles encore préservés », « pour maintenir le paysage ouvert, il faut intervenir »



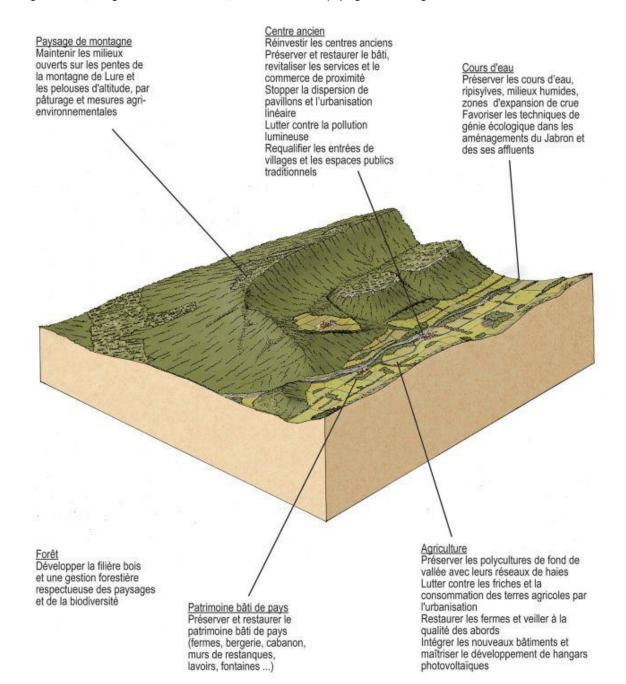


|           |                                                                                                                  |             | p. 0. 0 0 1 0 1 0 1 0 0 7 0 0 7 2 0 2 2 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|           |                                                                                                                  | Reçu en pr  | éfecture le 29/09/2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
| La mon    | La montagne de Lure*                                                                                             |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|           |                                                                                                                  | ID : 084-25 | 8402346-20220927-2022CS60_1-DE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| Communes  | Cruis, La Rochegiron, Lardiers, L'Hospitalet, Ongles, Redortiers<br>Etienne-les-Orgues                           | , Saint-    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| EPCI      | Communautés de Communes Pays de Forcalquier Montagne de L<br>Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon | ure         | OTAL TOTAL T |  |
| Mots clés | Montagne, forêt, patrimoine de pierre sèche, polyculture                                                         |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |

\*Les deux versants de la Montagne de Lure sont très asymétriques. L'unité paysagère « la montagne de Lure », à l'échelle du territoire du Parc, n'intègre que le versant Sud de celle-ci, dont les structures paysagères et les enjeux sont similaires à ceux partagés sur le territoire du Parc. L'adret est en effet orienté vers le territoire du Luberon, de même que son bassin de vie et son bassin versant, avec lequel il partage des caractéristiques et enjeux similaires, et des usages communs.

Le versant Nord, très alpin et aux structures paysagères distinctes et atypiques à l'échelle du territoire du Parc, a un bassin de vie, un bassin versant, des enjeux, des partenaires et des usages et actions qui ne sont pas partagées ni orientées vers le territoire du Parc.

La crête de la montagne de Lure constitue donc une limite pour l'unité paysagère « Montagne de Lure ». Elle distingue ainsi l'adret de la montagne de Lure, intégré au territoire du Parc, constituant l'unité paysagère « Montagne de Lure ».













## Caractéristiques

L'unité paysagère de la montagne de Lure, à l'échelle du territoire du parc, couvre intégralement les crêtes et le piémont Sud de cette montagne qui s'étire sur 42km d'Est en Ouest et culmine à 1825m.

La forêt gagne les anciens alpages mais le panorama reste ouvert à 360° depuis les crêtes.

Les versants sont asymétriques : l'ubac abrupt offre une vue orientée sur les massifs alpins, tandis que la pente douce de l'adret calcaire accompagne le regard qui glisse vers le territoire du Luberon au travers d'un versant composé de vallons et combes boisées (hêtre, conifères).

Ce paysage de presque montagne (la montagne de Lure constitue un des grands reliefs des Alpes provençales), isolé et d'aspect sauvage est néanmoins marqué par la présence de l'homme : sylvopastoralisme, présence d'un patrimoine de pierre sèche, espace de loisirs de pleine nature, station de ski en conversion 4 saisons) ...

## Enjeux

Gérer le massif forestier en intégrant au paysage les pratiques de lutte contre le risque incendie

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Aménager et apporter de la qualité aux abords des cols, gérer la fréquentation et valoriser les panoramas

Concilier la préservation et la valorisation des sites de richesse paysagère, géologique et écologique, gérer la fréquentation des sites touristiques.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

## Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 Développer la culture du paysage

OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans

OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire

OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes

OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable

OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires

OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques

OQP 20 Préserver et valoriser les vallons et gorges

OQP 21 Valoriser les cols

OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue

OQP 23 Préserver les crêtes les plus sensibles

OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti

OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

### Perception

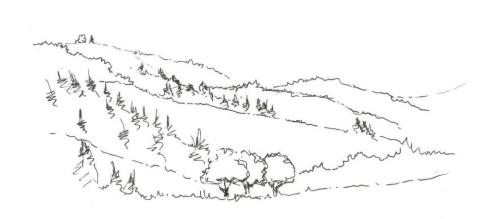
Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère de la montagne de Lure:

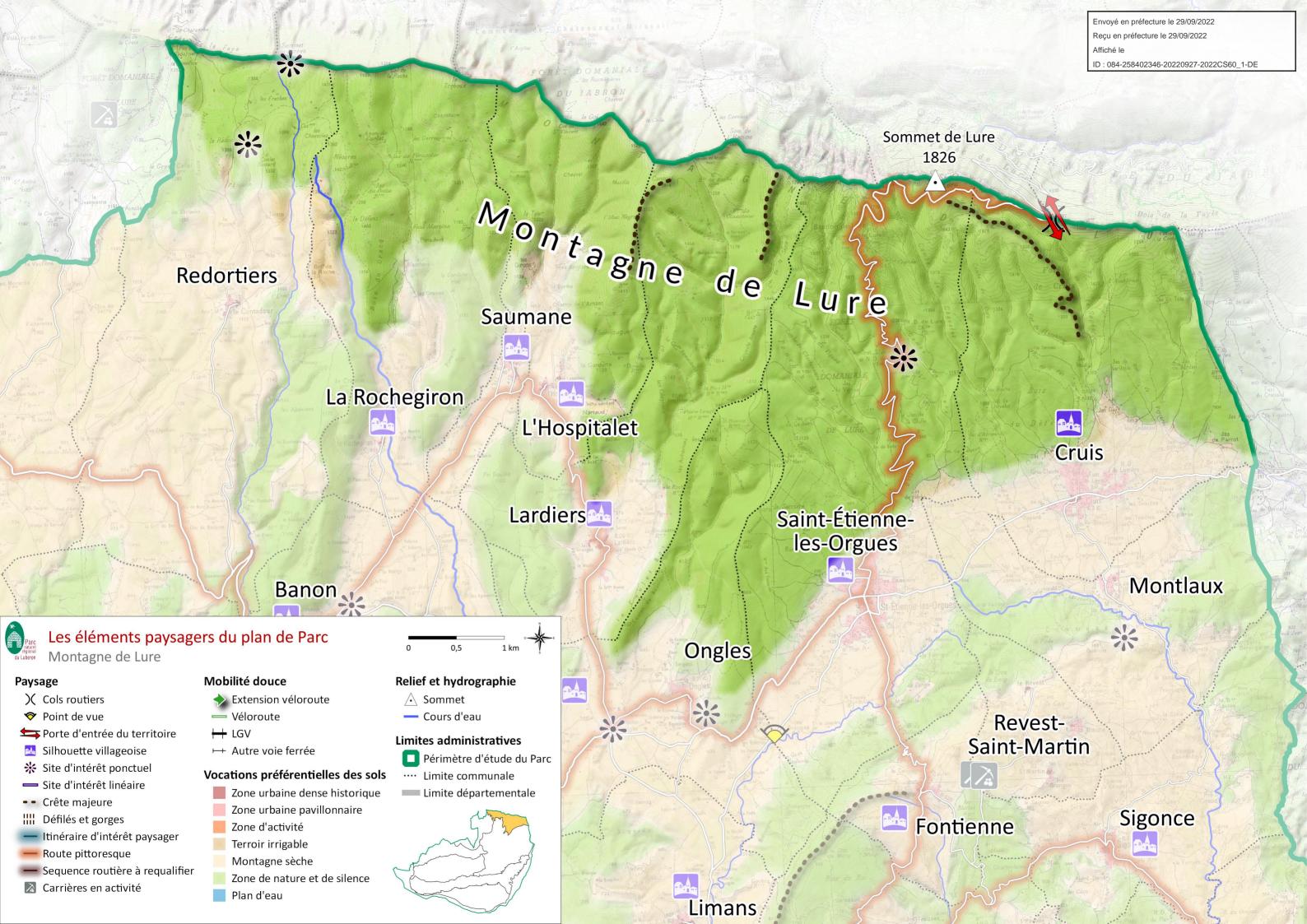
Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère sauvage :

« Un territoire qui est pour l'instant préservé », « je m'y sens bien tout simplement », « on ne peut pas toucher à la Montagne de Lure »...

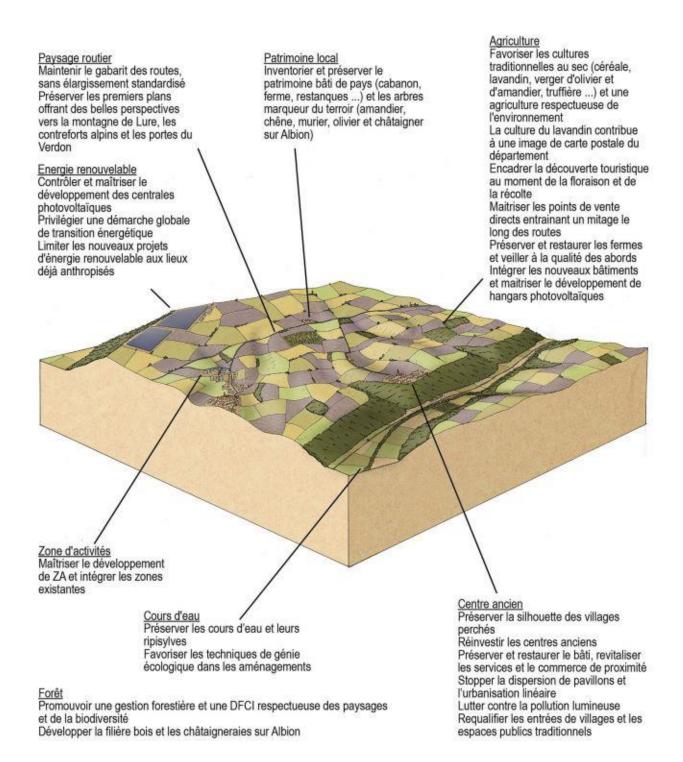
Apprécient les diverses composantes de cette unité paysagère

« La nature offre un spectacle exceptionnel en toutes saisons », « la vue sur les Alpes, le sentiment d'immensité »





| Reçu en pré         |                                                                                                               | fecture le 29/09/2022 |                               |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Le plateau d'Albion |                                                                                                               | Affiché le            |                               |
|                     |                                                                                                               |                       | 402346-20220927-2022CS60_1-DE |
| Communes            | Revest-du-Bion, Redortiers, Banon, Montsalier, Simiane-la-R<br>Lagarde d'Apt, Villars, Saint-Saturnin-les-Apt | otonde,               | on.                           |
| EPCI                | Communautés de Communes Pays d'Apt en Luberon (CCPAL)<br>Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon  |                       |                               |
| Mots clés           | Lavande, plateau, habitat isolé                                                                               |                       |                               |



Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le







### Caractéristiques

Le plateau d'Albion est situé à l'interface des grandes dalles calcaires composant les reliefs du territoire et ponctuant le regard (Mont-Ventoux, Montagne de Lure, Monts de Vaucluse précédent le massif du Luberon).

Ce paysage rural présente des ondulations de relief amples dont la topographie est soulignée par les rangs des lavandins épousant les courbes de niveau.

Ce plateau majoritairement agricole de culture au sec est entrecoupé de boisements collinaires et ponctué d'arbres isolés.

Ce paysage isolé, situé à l'écart des grands axes touristiques et des grands axes de communication est marqué par la présence de l'homme : agriculture dominante présence d'un patrimoine de pierre sèche, fermes isolées et villages ...

## **Enjeux**

Maitriser la dissémination des projets énergétiques (centrales solaires, hangars photovoltaïques...)

Maintenir la diversité et la qualité des agricoles, intégrer pratiques nouveaux bâtiments

Préserver la richesse du patrimoine en pierre sèche

Préserver les silhouettes villageoises

Valoriser les paysages perçus et préserver la qualité des routes pittoresques

Préserver la châtaigneraie

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

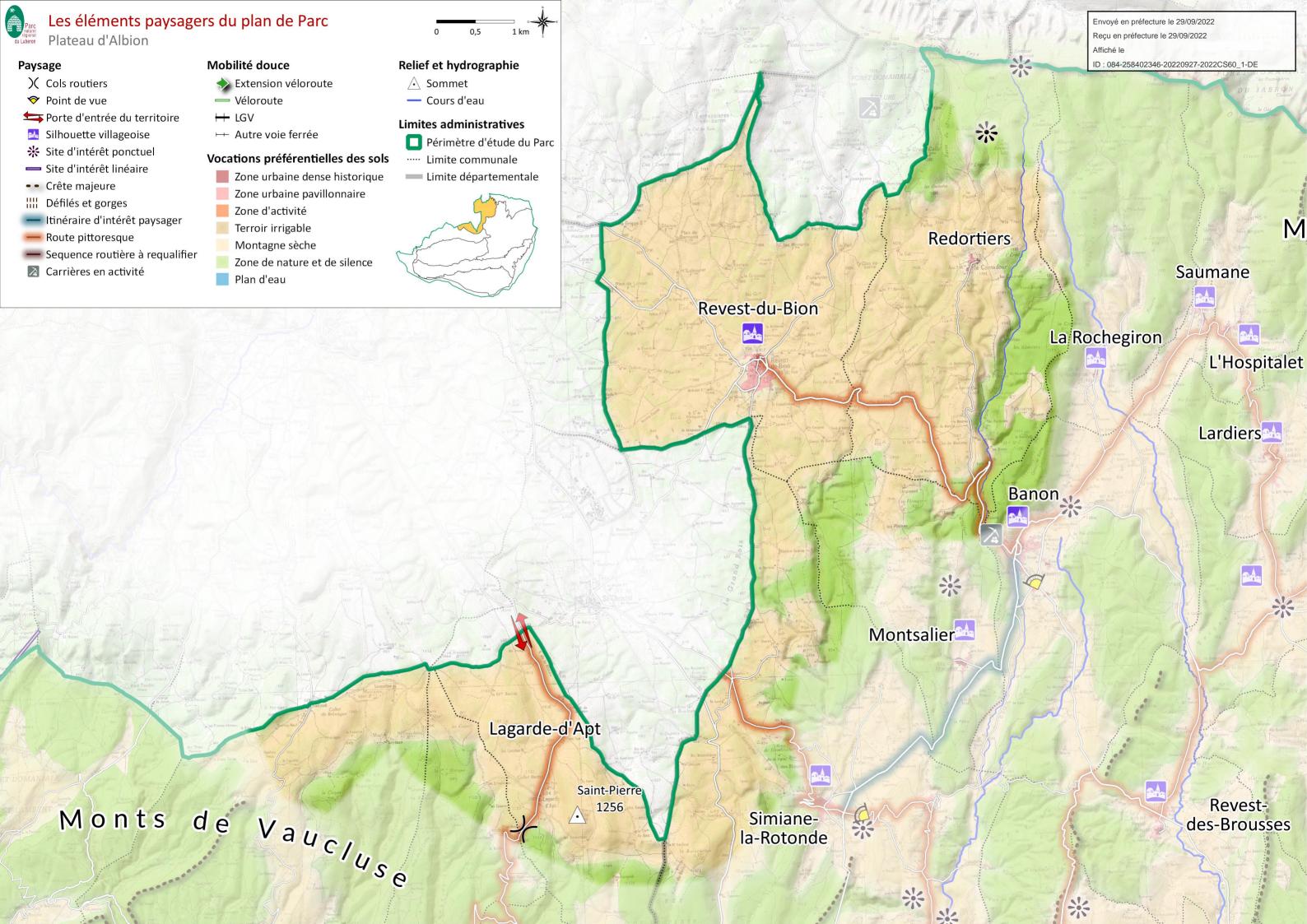
### Objectifs de Qualité Paysagère

- OQP 1 Développer la culture du paysage
- OQP 5 Préserver et valoriser les points de vue sur les "paysages remarquables" depuis les routes pittoresques et assurer la qualité des premiers plans
- OQP 6 Assurer la qualité des entrées urbaines
- OQP 7 Valoriser les principales portes d'entrée du territoire
- OQP 8 Préserver et requalifier les silhouettes villageoises
- OQP 9 Valoriser les centres anciens
- OQP 11 Intégrer les nouveaux logements
- OQP 12 Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics
- OQP 13 Préserver et valoriser les paysages nocturnes
- OQP14 Assurer l'intégration paysagère et favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- OQP 16 Préserver le caractère mosaïque de culture et les terrasses agricoles
- OQP 17 Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux et développer une gestion concertée des forêts sur les massifs et les boisements collinaires
- OQP 18 Favoriser l'agriculture autour des villages
- OQP 19 Préserver et valoriser les sites géologiques et naturels emblématiques
- OQP 22 Préserver et valoriser les principaux points de vue
- OQP 24 Valoriser le patrimoine bâti
- OQP25 Accompagner l'évolution des carrières et gravières
- OQP 26 Préserver et enrichir le patrimoine arboré et végétal

#### Perception

Les retours de concertation issue du plan de Paysage concernant l'unité paysagère du plateau d'Albion: Valorisent l'ambiance dégagée par cette unité paysagère rurale mais maitrisée par la main de l'homme: « Les paysages restent dans leur authenticité » ...





Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

### Les Objectifs de Qualités Paysagères et les structures paysagères

La charte du Parc a pour ambition de prendre en compte les caractéristiques identitaires du paysage qui le compose : de la préservation des paysages remarquables à l'apport de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de la gestion et de la réalisation de projets d'aménagements thématiques concernant le paysage « du quotidien ».

La prise en compte de ces enjeux se décompose en deux niveaux d'analyse :

- L'identification préalable des structures paysagères caractéristiques du territoire
- La définition partagée des Objectifs de Qualité Paysagères permettant de préserver et d'améliorer les Structures Paysagères

#### Les structures paysagères du territoire de Parc

Ainsi, certaines **structures paysagères**<sup>4</sup> sont identitaires et participent à la composition de paysages remarquables : c'est le cas notamment des silhouettes villageoises, des sites d'intérêt... qui sont globalement identifiés dans le Plan de Parc.

D'autres structures paysagères participent à la qualité du paysage du quotidien, les choix d'aménagements et de gestion impactent directement la qualité du cadre de vie : c'est le cas notamment de la qualité du réseau routier et des équipements agricoles qui structurent le paysage (réseau de haies, terrasses de cultures...) qui peuvent être identifiés dans le Plan de Parc.

Chaque Unité Paysagère est ainsi caractérisée par des structures paysagères spécifiques qui lui sont propres.

Certaines structures paysagères peuvent également être partagées par plusieurs unités paysagères. Certaines structures paysagères, qui peuvent être cartographiées, sont déclinées sous la forme de légende dans le Plan de Parc.

Le tableau ci-dessous précise les caractéristiques des structures paysagères identifiées dans le Plan de Parc.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>« Les **structures paysagères** désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. », ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, 2015

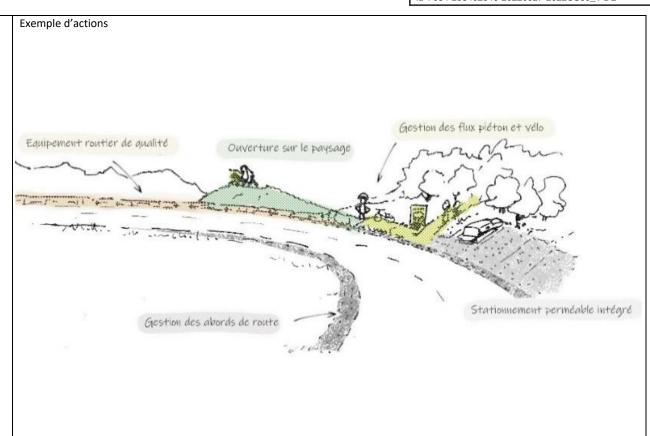
Affiché le

| Х                                                      | Col à mettre en valeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                                             | Les cols permettent le franchissement d'un versant à l'autre d'un massif depuis une voie motorisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| ENJEUX                                                 | L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère ainsi que de la fragilité des milieux naturels qu'ils permettent d'atteindre.  Accueillir le public et gérer la fréquentation vers ces sites fragiles par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, sentier de découverte, signalétique informative).  Limiter les impacts paysagers sur les massifs par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillement. |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE                   | Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                            |
| MESURES DE<br>LA CHARTE                                | Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages  Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature  Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire  Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Enjeu de qualité des bord<br>réseau), Col du Pointu, D |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                        | 121                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

### PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements
- ONF, CRPF



Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

| ••••                                 | Crête à préserver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les crêtes, constituées de lignes horizontales pour les massifs principaux voire d'obliques pour les versants, sont des limites franches se découpant dans le ciel, fortement visibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ENJEUX                               | L'aménagement, la gestion et la fréquentation des crêtes doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère ainsi que de la fragilité des milieux naturels qu'ils permettent d'atteindre.  Toute opération d'aménagement et de gestion brutale sur les crêtes est très impactante sur le paysage, bien que lointain.  De plus, les crêtes constituent des points de vue remarquables sur le paysage qu'elles donnent à voir de chaque côté des versants : certains espaces de ces linéaires de crêtes constituent ainsi des seuils de vue qu'il faut maintenir dégagés, sous la forme de milieux ouverts afin de valoriser ces points de vue.  Limiter les impacts paysagers sur les massifs par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillement. |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuel forts dans le paysage, permettant de découvrir des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage.  Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et de réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| MESURES DE LA<br>CHARTE              | Mesure 18 : Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Enjou do prácoryatio                 | n des crêtes en tant que point d'appel paysager maieur.  Enieu de préservation des milieux ouverts sur les crêtes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Enjeu de préservation des crêtes en tant que point d'appel paysager majeur



Enjeu de préservation des milieux ouverts sur les crêtes



Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le ID : 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

Exemple d'actions **PARTENAIRES ET ACTEURS** Commune et **EPCI** Office de tourisme et Encourager le pâturage sur les crêtes Eviter l'implantation de réseaux service Eviter les coupes rases sur les lignes de crête et géométriques « Sport de Eviter les plantations nature » des Intégrer les pistes DFCI en timbre-poste Départements Opérateurs réseaux (antennes, lignes THT...) Favoriser la diversité des essences en mélange et projets Privilégier un étagement Privilégier un étagement selon les courbes de niveau et éviter les formes géométriques des lisières énergétiques ONF

Affiché le

| _                       | Axe routier d'intérêt paysager à valoriser                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION              | Les axes routiers d'intérêt paysager sont des routes à fort trafic traversant des typologies de paysage et offrant des vues vers des sites d'intérêt emblématiques du territoire. Ils peuvent être soulignés par un alignement d'arbres voire d'arbustes. |
| ENJEUX                  | Ces portions de route offrent des points de vue vers des paysages emblématiques du territoire, caractérisés par les silhouettes villageoises s'affirmant sur un fond boisé des massifs ou sur des zones agricoles en plaine.                              |
|                         | L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard : de la perception du territoire qu'ils donnent à voir ;                                                                       |
|                         | de la valeur patrimoniale paysagère apportée par la présence d'alignements d'arbres.                                                                                                                                                                      |
|                         | Ces alignements d'arbres quelquefois anciens apportent majesté et ombrage, apaisent et rythment la découverte du paysage                                                                                                                                  |
|                         | perçu depuis les routes.                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Pour des motifs sanitaires, voire pour des projets de recalibrage et de sécurisation des voiries, des alignements d'arbres peuvent être menacés.                                                                                                          |
| OBJECTIFS               | Valoriser l'effet vitrine des axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routières existantes.                                                                                                                      |
| _                       | Améliorer la qualité paysagère des bords de route : gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres sur les                                                                                                                            |
| DE QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | paysages tableaux (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement.                                                                          |
|                         | Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.                                                                                                                                  |
| MESURES DE              | Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages                                                                                                                                                                                          |
| LA CHARTE               | Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace                                                                                                                                                                                     |
| LACHARIE                | Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés                                                                                                                                                                           |
|                         | Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Qualité des premiers plans et des panoramas offerts depuis les axes routiers d'intérêt paysager                                                                                                                                                           |







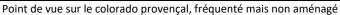
# ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE **PARTENAIRES** Exemple d'actions **ET ACTEURS** Service « route » et « Sport et Préserver les points de vue sur les sites d'intérêts et les panoramas mobilité » des Départements Commune et **EPCI** Office de Préserver les alignements d'arbres tourisme et Appliquer la charte siganlétique et limiter les panneaux Gestion qualitative des abords de route Intégrer des voies vélo protégées

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

| $\Diamond$                           | Point de vue à préserver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Site ponctuel fréquenté (depuis un axe routier majeur, belvédère aménagé) qui donne à voir des portions de territoire emblématiques (point d'appel visuel majeur, silhouette villageoise, point de bascule entre deux unités paysagères).                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ENJEUX                               | La qualité paysagère du territoire repose sur une grande diversité de composantes et d'ambiances.  Certains points de vue sont particulièrement sensibles : depuis des sites fréquentés, ils peuvent offrir des vues vers des points d'appel visuel forts dans le paysage, chargés d'une valeur symbolique (ex : point de vue vers une silhouette de village emblématique), ou peuvent donner à voir une vue d'ensemble de motifs paysagers particulièrement emblématiques du territoire (ex : belvédère sur la plaine de la Durance). |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver les principaux points de vue depuis les axes routiers et belvédères des villages et sites.  Gérer les abords, réaliser des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés pour accueillir le public et valoriser les vues.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.                                                                                                                                                      |
| MESURES DE<br>LA CHARTE              | Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages  Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et sports de nature  Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Belvédère forêt de cèdres

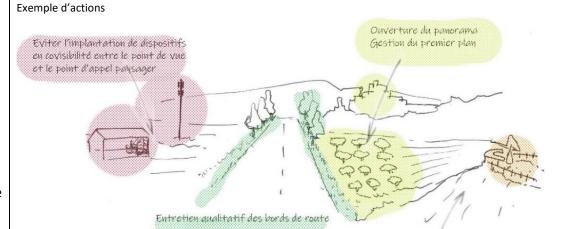






### **PARTENAIRES ET ACTEURS**

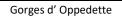
- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et **EPCI**
- Office de tourisme
- ONF, CRPF



Aménagement ponctuel des principaux belvédères Table d'orientation, sécurisation, apaisement de l'emprise des véhicules

| 111111                               | Vallon et gorge à préserver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les vallons et gorges sont de petites vallées encaissées, creusées par le passage de l'eau qui reste présente de façon pérenne voire intermittente.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ENJEUX                               | L'aménagement, la gestion et la fréquentation des vallons et gorges doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de leur valeur patrimoniale paysagère et de la fragilité des milieux naturels. Contenir l'accueil du public et gérer la fréquentation vers ces sites fragiles par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, sentier de découverte, signalétique informative, maîtrise du gabarit des routes éventuelles, mise en défends de secteurs fragiles).                                                                                                 |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver et valoriser les vallons et gorges les plus fréquentés permettant la découverte de milieux naturels fragiles.  Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine naturel et géologique, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges.  Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux. |
| MESURES DE LA<br>CHARTE              | Mesure 18 : Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace                                                                                                                                                                                                                       |



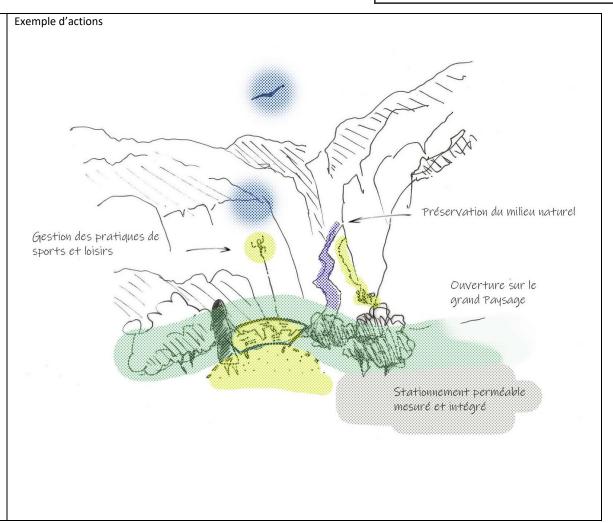






# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme
- ONF, CRPF



Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

| <b>I</b>                             | Porte d'entrée du Parc à aménager                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les portes d'entrée sensibles permettent d'accéder au Parc naturel régional depuis les axes routiers : de grande fréquentation ; ou à fort potentiel de fréquentation car empruntant une route pittoresque ou desservant des sites à valeur symbolique.                                          |
| ENJEUX                               | L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard de la perception du territoire qu'ils donnent à voir depuis des sites sensibles ou fréquentés.                                                                        |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance). Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages. Favoriser la reconnaissance du territoire à travers l'annonce aux portes. |
| MESURES DE LA<br>CHARTE              | Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité                                                                                    |

Panneau d'information sur l'A51 depuis Aix-en-Provence vers Pertuis : « Le Luberon » puis « la borie »



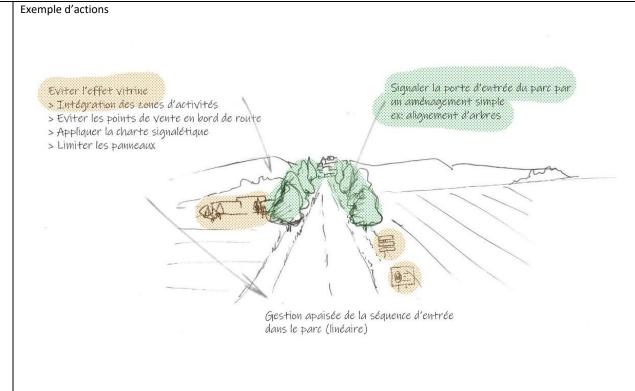


Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme



| _                                    | Séquence routière ou entrée de ville à requalifier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les séquences routières à requalifier sont des tronçons d'axes routiers très fréquentés peu qualitatifs (fonctionnement, stationnement, publicité, cohérence).  L'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès aux villes et villages constitue les entrées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ENJEUX                               | de ville et marque la limite de la campagne.  Les séquences routières et entrées de ville à requalifier ont pour enjeux : des problématiques de fonctionnement (engorgement du trafic, absence de mobilité douce, absence d'espace public et de gestion concertée, délaissés sur les interfaces publics/privés) ; de fortes pressions d'aménagement des abords, peu concerté, et accompagnées d'implantation de dispositifs dégradant la qualité du cadre de vie et de la perception du territoire et des villes et villages (surenchère de panneaux publicitaires et d'enseignes, manque de cohérence des matériaux et des clôtures, densité et implantation de bâti ne créant pas de forme urbaine, omniprésence du réseau aérien) ; des entrées de ville aménagées avec un vocabulaire routier où la transition entre l'arrivée sur un espace urbain et les espaces naturels et agricoles périphériques n'est pas prise en compte (traitement des lisières, affirmation d'une coupure d'urbanisation, absence de végétal d'accompagnement). |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations.  Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter le vocabulaire routier et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire.  Assurer la qualité des entrées urbaines et aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagne.  Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoine vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publiques/privées, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie végétal pour la gestion des eaux pluviales).  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.                                    |
| MESURES DE LA<br>CHARTE              | Mesure 8 : Garantir la compatibilité des documents de planification avec la Charte et la cohérence des documents entre eux  Mesure 10 : Considérer les sols comme un patrimoine à transmettre  Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines  Mesure 22 : Protéger l'identité architecturale, urbaine et paysagère  Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages  Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace  Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés  Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



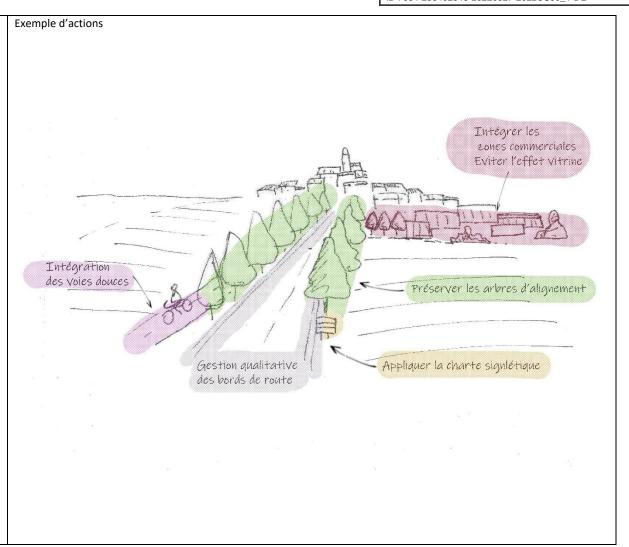




ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

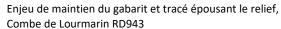
# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service « route » et « sports de naute » des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme
- ONF, CRPF



Affiché le

|                                      | Route pittoresque à préserver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les routes pittoresques sont des routes touristiques étroitement adaptées au relief :  - de gabarit limité, dont les aménagements (muret de protection en pierres sèches) et le tracé constituent un motif d'intérêt dans la découverte du territoire perçu depuis la route ;  - traversant des typologies de paysage et offrant des vues vers des sites d'intérêt emblématiques du territoire ;  - souvent soulignées par la présence d'arbres d'alignement voire d'arbustes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ENJEUX                               | L'aménagement et l'entretien des routes et bords de route doivent faire ici l'objet d'une attention particulière au regard :  - de la perception du territoire qu'elles donnent à voir et de la qualité intrinsèque liée à l'aménagement de la route ;  - de la valeur patrimoniale paysagère apportée par la présence d'alignements d'arbres.  Ces alignements d'arbres quelquefois anciens apportent majesté et ombrage, apaisent et rythment la découverte du paysage perçu depuis les routes.  Pour des motifs sanitaires, voire pour des projets de recalibrage et de sécurisation des voiries, des alignements d'arbres peuvent être menacés.  Accueillir le public et profiter de points d'arrêt particulièrement intéressants (belvédère) par des opérations d'aménagements ponctuels et mesurés (stationnement intégré au site, aire de découverte, signalétique informative).  Limiter les impacts paysagers des boisements avoisinants par une gestion forestière et une pratique intégrée au paysage des Obligations Légales de Débroussaillement. |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief), en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés.  Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets), limiter la signalétique.  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MESURES DE<br>LA CHARTE              | Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages  Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature  Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace  Mesure 39 : Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés  Mesure 40 : Encadrer la signalétique et la publicité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

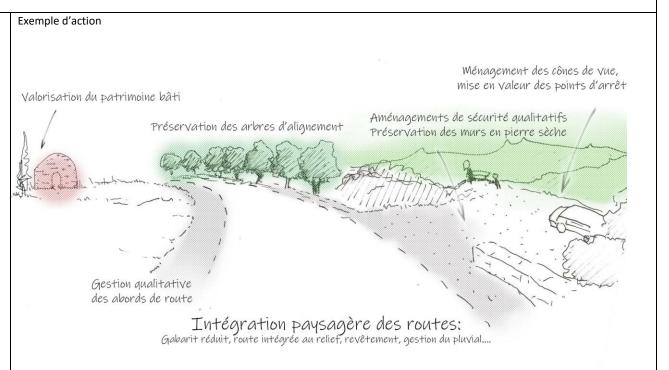






# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des
   Départements
- Commune et EPCI
- DFCI et SDIS



|                                      | Silhouette villageoise à préserver ou requalifier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les silhouettes villageoises sont constitutives d'un patrimoine bâti identitaire, véritable fer de lance du Luberon. Ces silhouettes villageoises sont dessinées par le regroupement des bâtis d'un village qui se trouve en position dominante ou qui se détache du paysage et constitue ainsi un point d'appel visuel fort, d'autant plus qu'il est chargé d'une dimension historique et symbolique. Selon les caractéristiques du relief, l'implantation et la densité du village, l'évolution de sa forme urbaine, l'aménagement et la gestion des espaces qui entourent le village (en covisibilité avec le village), l'aménagement et la gestion des abords du point de vue ; les silhouettes villageoises sont plus ou moins visibles et sensibles. |
| ENJEUX                               | L'aménagement du territoire contemporain a tendance à diluer la force de ces points d'appel visuel que constituent les silhouettes villageoises.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, points d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeur patrimoniale forte.  Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrins, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.  Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées.                                                                                                                                             |
| MESURES DE LA<br>CHARTE              | Mesure 12 : Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines Mesure 24 : Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Enjeu de préservation de la silhouette villageoise de Cadenet



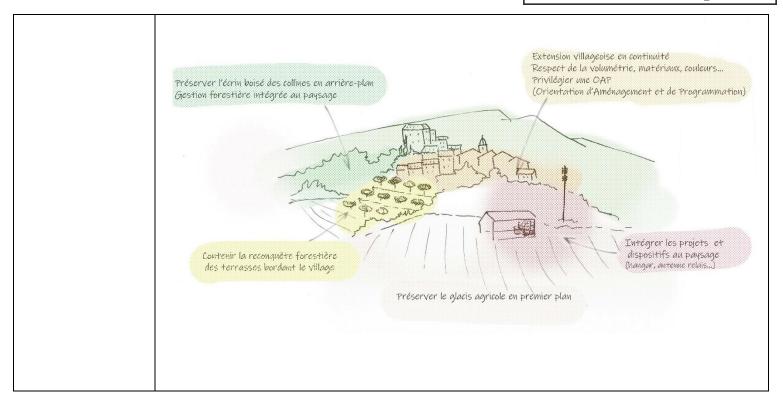
Impact des constructions en premier plan (Simiane)



# **PARTENAIRES ET ACTEURS**

Exemple d'actions

- Promoteurs
- Opérateurs réseaux
- Agriculteurs
- Commune et EPCI
- ONF, CRPF



| **                                   | Site d'intérêt à préserver et à valoriser                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Les sites d'intérêt sont des sites d'une grande richesse tant du point de vue naturel ou paysager que culturel. Ils peuvent être reconnus et protégés voire aménagés. Ces sites remarquables peuvent être caractérisés par un patrimoine : géologique (géosite constituant un point d'appel fort dans le paysage), naturel (site naturel à enjeu de biodiversité et fréquenté, constitutif d'une typologie de paysages), lié à l'eau (source, plan d'eau, canal, zone humide à enjeu, sur un site aménagé ou fréquenté), bâti (certains sont reconnus site classé ou inscrit).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ENJEUX                               | Le maintien, la protection, l'aménagement, la gestion et la fréquentation des sites d'intérêt et de leurs abords doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de la valeur du patrimoine paysager, géologique, naturel ou architectural.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Patrimoine lié à l'eau Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales. Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié. Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe. Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraîchissantes. Retrouver le patrimoine et les savoir-faire de l'eau-ressource locale (mines, sources, stockage, réservoirs), les valoriser et les restaurer.  Patrimoine géologique et naturel Préserver les sites emblématiques fréquentés et/ou protégés. Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux, par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt. Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.  Patrimoine bâti Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire. Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux. |
| MESURES DE<br>LA CHARTE              | Mesure 16 : Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les écosystèmes humides Mesure 17 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique Mesure 18 : Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers Mesure 23 : Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique Mesure 24 : Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel Mesure 25 : Soutenir la préservation et l'évolution des paysages Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Enjeu d'accueil du public depuis les sites d'intérêt : village de Gordes, Ocres de Rustrel, Rochers des Mourres de Forcalquier....

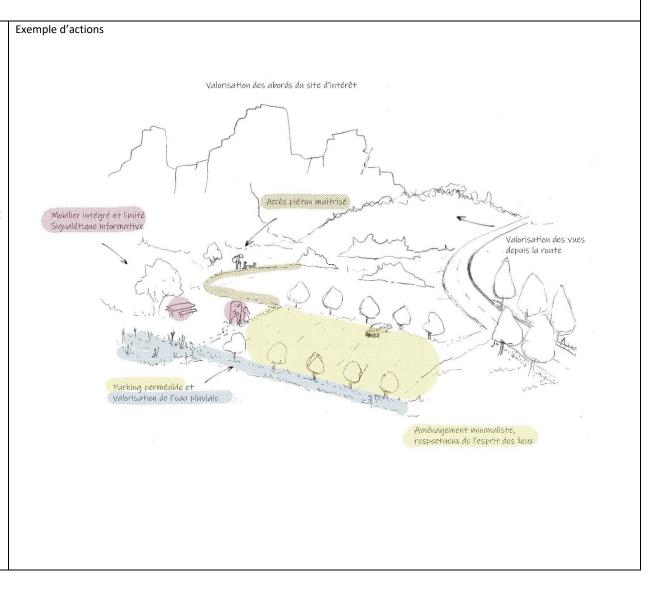






# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route des Départements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements



|                                         | Cours d'eau, plans d'eau, canaux, une ressource en eau à préserver                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                              | Les cours d'eau, même temporaires, plans d'eau et canaux composent avec les zones humides les eaux dites de surface du territoire, qui, par nature, jouent un rôle de corridors écologiques (trame verte et bleue). Ils sont également des supports d'usages et sources d'attractivité économique.  Les ressources en eau regroupent toutes les eaux disponibles, de surface et souterraines, indispensables à la vie et que l'on peut mobiliser en quantité et en qualité pour les activités humaines (alimentation en eau potable, agricole, industrielle, loisirs).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| ENJEUX                                  | Supports de vie et de biodiversité en contexte globalement sec, les cours d'eau, plans d'eau et canaux jouent un rôle important dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration naturelle des eaux et la limitation des crues. Ils sont également des supports d'usages et sources d'attractivité économique.  Agir ensemble pour mieux connaître et protéger nos eaux de surface et souterraines est indispensable pour : - garantir le bon état des eaux, la fonctionnalité et toute la richesse, liées aux écosystèmes aquatiques ; - préserver et sécuriser nos besoins en eau actuels et futurs ; - concilier au mieux les activités socio-économiques liées à l'eau avec la protection et la valorisation des ressources et des milieux ; - nous adapter au mieux aux évolutions climatiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| OBJECTIFS<br>DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Préserver et valoriser les espaces naturels des rivières (méandres, bras morts, ripisylves, berges, zones d'expansion des crues, milieux humides, bancs de galets), ainsi que les zones humides hors cours d'eau du territoire (mares ponctuelles, prairies humides, landes et marais).  Renforcer les actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques : revégétalisation des berges, plantations, lutte contre les espèces envahissantes, collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plus menacées  Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs) pour promouvoir la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlots de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire (coulée verte, support de déplacements doux).  Concilier le respect des équilibres naturels, la protection des milieux et la valorisation pédagogique et de loisirs, assurer la qualité paysagère dans le (ré)aménagement des plans d'eau (plans d'eau de baignade, pêche, activité nautique, réserve naturelle protégée, réserve d'eau pour un usage agricole). |
| MESURES<br>DE LA<br>CHARTE              | Mesure 15 : Garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable Mesure 16 : Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides Mesure 19 : Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques Mesure 31 : Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature Mesure 32 : Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire Mesure 33 : Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace Mesure 35 : Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes Mesure 37 : Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables Mesure 38 : Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants                                                                                                                                                                                                                                                                                |



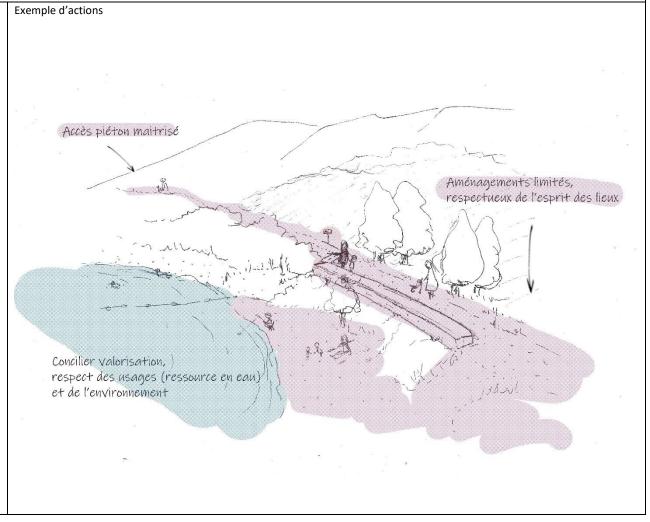


Canal d'irrigation gravitaire à Pertuis



# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Service route desDépartements
- Commune et EPCI
- Office de tourisme et service « Sport de nature » des Départements



|                                      | Carrières ou gravières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉFINITION                           | Site d'exploitation des ressources minérales du territoire. Ces ressources sont principalement les ocres, les argiles, la pierre de taille et pierre à bâtir, les sables, le gypse, le fer, le lignite et les schistes bitumineux, le soufre et les eaux sulfureuses, phosphates, etc. Ces ressources minérales sont utilisées depuis de nombreux siècles pour la fabrication d'outil, la construction, l'agriculture, l'industrie, la santé ou encore la création artistique.  Cette activité historique fait partie intégrante de l'histoire du territoire, de son identité et de sa culture. Elle a façonné les villes et villages, les paysages du Luberon et laissé derrière elle, des vestiges d'un patrimoine industriel parfois oublié et des monuments naturels taillés par la main humaine.  Les carrières constituent aujourd'hui comme hier, des activités d'importance au niveau économique. Elles permettent au territoire d'utiliser localement et d'exporter une matière première primordiale pour la construction et la rénovation notamment. |
| ENJEUX                               | La gestion et l'implantation des carrières doit permettre la poursuite de ces activités dans le respect de l'environnement et des paysages passant par : L'utilisation raisonnée des ressources disponibles tout en favorisant leur réutilisation La réduction de l'empreinte carbone des procédés et de l'impact environnemental des activités La réhabilitation des savoir-faire anciens La gestion durable et concertée des ressources minérales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OBJECTIFS DE<br>QUALITÉ<br>PAYSAGÈRE | Accompagner l'activité des carrières dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuels massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières. Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MESURES DE<br>LA CHARTE              | Mesure 17 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique<br>Mesure 35 : Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les<br>capacités de régénération des écosystèmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Carrière de la roche amère, en activité, Villeneuve



Carrière d'ocres en activité, Gargas



Renaturation de gravière post- exploitation, Durance



Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

# PARTENAIRES ET ACTEURS

- Carriers
- Extracteurs granulats
- SMAVD
- DDT
- Promoteurs photovoltaïques
- Service ENS des Départements

Exemple d'actions

Privilégier une extraction par étagement selon les courbes de niveau

Valorisation du pluvial

Carrières

Renforcement d'une lisière plantée

Gravières

Restaurer les sites en fin d'exploitation

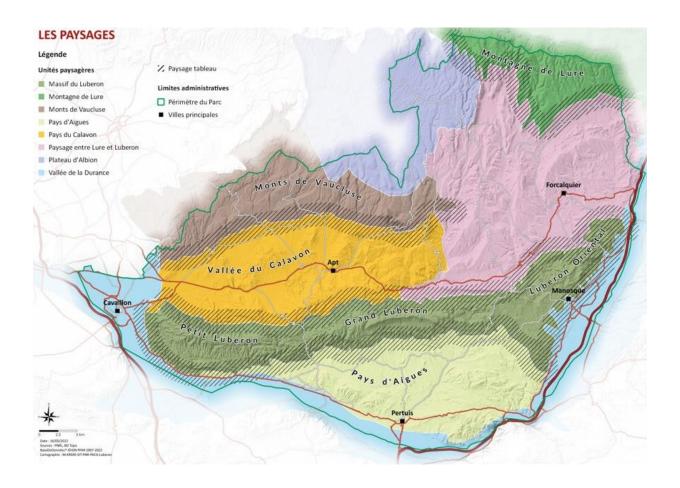
- > Renaturation
- > Etudier la valorisation de ces sites anthropisés pour l'installation de projets énergétiques

### Les paysages remarquables

Les paysages remarquables du Parc correspondent aux paysages tableaux\* <sup>5</sup>et aux structures paysagères définies dans le plan de parc.

Ces éléments composent un paysage de qualité, issu de ses composantes naturelles (socle géologique, relief, pédologie, végétation adaptée au climat...) mais également façonné par l'Homme (terrasses de cultures et autres bâtis de pierre sèche, silhouettes villageoises, mosaïque de culture...).

La légende fixe les enjeux et les objectifs de qualité paysagère de chacune de ces structures paysagères.



<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le paysage tableau correspond à un paysage perçu depuis un point de vue dégagé et offrant un panorama particulièrement représentatif des composantes paysagères qualitatives représentatives du Parc. Ces composantes peuvent être schématisées selon ces principes : elles reposent sur une mosaïque de culture en fond de vallée, un piémont cultivé étagé grâce à des terrasses de culture, une silhouette villageoise perchée sur un relief, la montagne de Lure ou du Luberon composant un écrin boisé en toile de fond.

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

#### Les Objectifs de Qualité Paysagères du territoire de Parc

Afin de préserver les caractéristiques identitaires remarquables du paysage et d'accompagner l'aménagement et la gestion des projets thématiques impactant le paysage du quotidien, des **Objectifs de Qualité Paysagères**<sup>6</sup> ont été définis afin d'identifier les enjeux de préservation et de proposer des pistes d'amélioration en intégrant la dimension transversale des différentes thématiques concernées par chaque sujet.

Ces OQP, préalablement identifiés à l'échelles des unités paysagères des atlas de paysage (annexe 1) et complétés et partagés à l'échelle du territoire du Parc et validés à l'échelle des EPCI dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage (annexe 2), ont été repris et amendés afin d'être intégrés dans la Charte du Parc.

Chaque Unité Paysagère est ainsi caractérisée par des enjeux et orientations ou Objectifs de Qualité Paysagère qui lui sont propres.

Certains enjeux et orientations peuvent également être partagés par plusieurs unités paysagères.

Pour chaque structure paysagère du Plan de Parc, un Objectif de Qualité Paysagère de la charte du Parc est associé et décliné en mesures et dispositions dans la Charte.

Certains Objectifs de Qualité Paysagères sont transversaux et ne sont pas illustrés par une structure paysagère cartographiée dans le plan de Parc.

Le tableau ci-dessous précise les différents Objectifs de Qualité Paysagères de la Charte du Parc ainsi que les mesures associées.

Une version thématique et détaillée de chaque OQP est proposée dans ce tableau. Les OQP sont regroupés par famille de Paysage pour permettre une lecture facilitée des enjeux.

Les OQP sur fond bleu n'ont pas été associées à des structures paysagères cartographiées sur le Plan de Parc.

<sup>6</sup> Les objectifs de qualité paysagère sont mentionnés à l'article L. 141-4 du code de l'urbanisme et à l'article L. 350-1C du code de l'environnement. Ils désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

| Famille de paysage | N° oqp | OQP<br>Charte                                                                                            | Envoye on protecture to 20/00/2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Mesures<br>associées                               |
|--------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Transversal        | 1      | Développer la culture du paysage                                                                         | Développer la culture du paysage, au travers de l'application des politiques et projets d'aménagement sectoriels, de la gouvernance à la sensibilisation des acteurs.                                                                                                                                                                | 5<br>22<br>25<br>41<br>46<br>47                    |
| Eau                | 2      | Valoriser les espaces<br>naturels des rivières et des<br>plans d'eau<br>Valoriser l'eau dans<br>l'urbain | collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plus menacées  • Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs) pour la nature en ville, lutter contre l'effet d'ilots de chaleur urbain, améliorer le | 15<br>16<br>19<br>25<br>31<br>32<br>33<br>35<br>38 |

Affiché le

|          | 3 | Préserver les paysages de<br>l'eau gravitaire et Valoriser<br>la ressource en eau<br>"cachée"                                                                   | • | Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales. Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié.  Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe.  Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraichissantes.  Retrouver le patrimoine et les savoirs faire (mines, sources, stockage, réservoirs,) de l'eau-ressource locale, les valoriser et restaurer. | 15<br>16<br>23<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33 |
|----------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Mobilité | 4 | Préserver et valoriser les points de vue sur le "grand paysage" depuis les principales voies de communication et assurer la qualité des premiers plans          | • | Valoriser le paysage perçu depuis les axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routières existantes.  Améliorer la qualité paysagère des bords de route : gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres sur les paysages tableaux (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement.  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.                                                                         | 33<br>39                                     |
|          | 5 | Préserver et valoriser les<br>points de vue sur les<br>"paysages remarquables"<br>depuis les routes<br>pittoresques et assurer la<br>qualité des premiers plans | • | Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief,), en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés. Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets,), limiter la signalétique. Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.                                       | 25<br>31<br>33<br>39<br>40                   |

|   | 6 | Requalifier les voies principales et leurs abords, éviter le vocabulaire routier des aménagements. Assurer la qualité des entrées urbaines | • | Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations. Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter les équipements routiers et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire.  Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoine vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publics/privés, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie écologique pour la gestion des eaux pluviales).  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.  Préserver et restaurer la qualité paysagère des entrées urbaines, aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagne et stopper la dispersion de l'urbanisation linéaire (zones d'activités et commerciales, pavillonnaire), affirmer l'identité des lieux et valoriser le végétal.  Intégrer les liaisons douces dans le réseau d'arrivée dans l'urbain, apaiser les circulations et intégrer les espaces de stationnement en entrée de ville. | 8<br>10<br>12<br>22<br>25<br>33<br>39<br>40 |
|---|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 7 | 7 | Valoriser les principales<br>portes d'entrées du<br>territoire                                                                             | • | Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance).  Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages.  Favoriser la reconnaissance du territoire au travers de l'annonciation aux portes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 12<br>24<br>25<br>40                        |

Affiché le

|        | 8  | Préserver et requalifier les silhouettes villageoises | • | Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, point d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeur patrimoniale forte.  Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrins, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées. | 12<br>24<br>25<br>32                               |
|--------|----|-------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Urbain | 9  | Valoriser les centres<br>anciens                      | • | Réinvestir les centres anciens, préserver et restaurer le bâti patrimonial, revitaliser les services et commerces de proximité, apaiser les circulations.  Requalifier et végétaliser les espaces publics traditionnels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10<br>11<br>13<br>25<br>36<br>38<br>39<br>40       |
|        | 10 | Intégrer et valoriser les activités                   | • | Intégrer et valoriser les activités, notamment artisanales locales dans le paysage. Contenir et requalifier les zones d'activités et commerciales et leurs bâtis via la recherche architecturale et végétale des identités locales, assumer la créativité et l'innovation technologique, organiser des usages conviviaux et sociaux, relier aux réseaux doux du territoire, stopper l'urbanisation linéaire et aménager les lisières.                                                                                                                                                                       | 10<br>12<br>14<br>19<br>25<br>36<br>38<br>39<br>40 |
|        | 11 | Intégrer les nouveaux<br>logements                    | • | Intégrer les projets d'extension urbaine dès la planification et composer des formes urbaines qualitatives et intégratrices.  Prendre en compte les caractéristiques locales du paysage, de l'architecture, la forme urbaine et proposer des aménagements qualitatifs et fonctionnels, intégrant des espaces végétalisés source de biodiversité et de fraicheur, adaptés aux besoins des habitants.  Requalifier les zones pavillonnaires existantes et stopper la dispersion des lotissements et l'urbanisation linéaire.                                                                                  | 10<br>12<br>13<br>19<br>25<br>36<br>38<br>39<br>40 |

Affiché le

|                   | 12 | Assurer la qualité paysagère du cadre de vie par l'aménagement d'espaces publics                         | l'aménagement des espaces publics, de la valorisation<br>du patrimoine bâti et du développement de la nature<br>en ville : diversité et pertinence de leurs usages, qualité<br>des aménagements source de lien social, lutte contre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 11<br>13<br>25<br>38<br>39<br>40                         |
|-------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                   | 13 | Préserver et valoriser les paysages nocturnes                                                            | <ul> <li>observatoires astronomiques.</li> <li>Réaliser une mise en lumière raisonnée du patrimoine</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 12<br>19<br>20<br>25                                     |
| Energie           | 14 | Assurer l'intégration<br>paysagère et favoriser<br>l'acceptabilité des projets<br>d'énergie renouvelable | <ul> <li>Assurer la qualité des aménagements, des abords et favoriser l'innovation architecturale et l'intégration naturelle.</li> <li>Démarrer par une démarche globale de transition</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 10<br>12<br>14<br>25<br>36<br>37                         |
| Agriculture Forêt | 15 | Préserver l'agriculture<br>durancienne et le bocage<br>provençal                                         | <ul> <li>Preserver les espaces agricoles notamment de la plaine alluviale et privilégier les cultures diversifiées. Valoriser le fonctionnement du réseau d'irrigation gravitaire. Développer les infrastructures agroécologiques (murets, haies,).</li> <li>Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords.</li> <li>Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux hâtiments agricoles et des projets agricoles en des projets agricoles en les projets en les projets agricoles en les projets agricoles en les projets en les projets agricoles en les projets agricoles en les projets en les projets agricoles en les projet</li></ul> | 10<br>14<br>16<br>19<br>24<br>25<br>26<br>27<br>28<br>29 |

|  |    |                                                                                                                                                                    |   | privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                          |
|--|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  | 16 | Préserver le caractère<br>mosaïque de culture et les<br>terrasses agricoles                                                                                        | • | Préserver les espaces agricoles et pastoraux, le caractère mosaïque de cultures diversifiées, les infrastructures agroécologiques (terrasses de cultures, haies,).  Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords.  Poursuivre les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairie de fauche et pacage, truffière, craux) en anticipant les évolutions du climat.  Veiller à l'intégration paysagère des retenues collinaires, des nouveaux bâtiments agricoles et des projets photovoltaïques, en privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.   | 10<br>14<br>16<br>19<br>24<br>25<br>26<br>27<br>28<br>29 |
|  | 17 | Maintenir les paysages<br>ouverts des crêtes et des<br>craux et développer une<br>gestion concertée des<br>forêts sur les massifs et les<br>boisements collinaires |   | Préserver et valoriser les paysages ouverts des crêtes et des craux, notamment des massifs, maintenir l'activité pastorale et la préservation de la biodiversité associée.  Développer une gestion durable, concertée et multifonctionelle des forêts, dans le respect des paysages et valoriser les produits forestiers.  Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux, contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte en tant que zone de pleine nature, de tranquillité et propice pour ressentir des sentiments de liberté | 10<br>25<br>30<br>31<br>35<br>41                         |
|  | 18 | Favoriser l'agriculture<br>autour des villages                                                                                                                     | • | Développer l'agriculture de proximité dans les paysages, préserver le maraîchage et les vergers en périphérie directe des villes et villages.  Développer les pratiques du (sylvo)pastoralisme au sein des « écrins » soulignant les villages pour contenir les boisements et intégrer les pratiques de gestion du risque incendie dans le respect des paysages.  Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses de culture).                                                                                                                                                                        | 5<br>10<br>19<br>25<br>26<br>27<br>28<br>29<br>30        |

Affiché le

|  |              | 19                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Préserver et valoriser les<br>sites géologiques et<br>naturels emblématiques | •              | pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt.  Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux. | 16<br>17<br>18<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33 |
|--|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|  | Emblématique | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Préserver et valoriser les<br>vallons et gorges                              | •              | raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges.                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 18<br>25<br>31<br>32<br>33                   |
|  |              | 21                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Valoriser les cols                                                           | •              | Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.                     |                                              |
|  |              | Préserver et valoriser les principaux points de vue  22 routiers et belvédères des villages et d'aménagement ponctuels et mesurés public et valoriser les vues.  • Prendre en compte la sensibilité pays dans le cadre de projets d'aménagement ponctuels et mesurés public et valoriser les vues. | d'aménagement ponctuels et mesurés pour accueillir le                        | 25<br>31<br>32 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                              |

|  | 23 | Préserver les crêtes les<br>plus sensibles                  | • | Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuels forts dans le paysage, permettant de découvrir des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage.  Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et de réseaux. | 18<br>25<br>31<br>32<br>33       |
|--|----|-------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|  | 24 | Valoriser le patrimoine bâti                                | • | Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du<br>territoire.<br>Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites<br>dans le cadre de projets d'aménagements,<br>d'installation d'équipements et de réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 23<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33 |
|  | 25 | Accompagner l'évolution<br>des carrières et gravières       | • | Accompagner l'activité des carrières, dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuel massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières. Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.                                                                                                                                                     | 16<br>17<br>19<br>20<br>35<br>38 |
|  | 26 | Préserver et enrichir le<br>patrimoine arboré et<br>végétal | • | Préserver les alignements et arbres isolés remarquables, préserver les réseaux de haies agricoles. Restaurer et enrichir le patrimoine arboré urbain et la présence de la nature en ville en favorisant son acceptation, en faisant reconnaître leurs aménités climatiques, environnementales et sociales, partager leur gestion et leur entretien, anticiper le renouvellement vis-à-vis du changement climatique.                                                                                                                                           | 11<br>12<br>19<br>20<br>25<br>38 |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

Synthèse des croisements entre les Unités Paysagères, les structures paysagères du Plan de Parc, les Objectifs de Qualités Paysagères et les mesures de la Charte du Parc

Le tableau précisé en annexe 1 effectue la synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l'atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse.

Ces éléments ont donc servi de base à la définition des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis à l'échelle du territoire du Parc, et regroupés par famille d'enjeux pour une meilleure visibilité et un meilleur partage au sein des structures et politiques transversales d'aménagement du territoire.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser de façon synthétique les croisements entre les Unités Paysagères, les familles de Paysage, les structures paysagères du plan de Parc, les Objectifs de Qualité Paysagère de la Charte du Parc et précise les mesures qui permettent d'y répondre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

| Unité paysagère<br>Luberon-Lure                                                                                           | Légende du Plan<br>de parc | Structures paysagères<br>du plan de parc<br>Luberon Lure                  | Famille de paysage | Numéro OQP | OQP<br>Charte Luberon Lure                                                                                                                                      | ID : 084-2584<br>Objectifs de Qualité Paysagère<br>Luberon-Lure détaillés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 02346-20220927<br>Mesures                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              |                            | Non cartographié<br>> Culture du paysage à développer                     | Transversal        | 1          | Développer la culture du paysage                                                                                                                                | Développer la culture du paysage dans les politiques sectorielles et les projets d'aménagement, de la gouvernance à la<br>sensibilisation des acteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3<br>5<br>22<br>25<br>41<br>46<br>47                           |
| UP Vallée de la Durance,<br>Pays d'Aigues,<br>Pays du Calavon<br>Paysage entre Lure et Luberon                            |                            | Cours d'eau, plans d'eau, canaux, une<br>ressource en eau à préserver     |                    | 2          | Valoriser les espaces naturels des<br>rivières et des plans d'eau<br>Valoriser l'eau dans l'urbain                                                              | Préserver et valoriser les espaces naturels des rivières (méandres, bras morts, ripisylves, berges, zones d'expansion des crue milieux humides, bancs de galets), ainsi que les zones humides hors cours d'eau du territoire (mares ponctuelles, prairies humides, landes et marais)  Renforcer les actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques : revégétalisation des berges, plantations, lutte contre les espèces envahissantes, collecte des déchets, gestion d'espaces naturels protégés, conservation des espèces les plumenacées  Préserver/restaurer et valoriser la présence de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, lavoirs, réservoirs, pour promouvoir la nature en ville, lutter contre l'effet d'ilots de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie et l'attractivité di territoire (coulée verte, support de déplacements doux,).      | 15<br>16<br>19<br>25<br>35                                     |
|                                                                                                                           | <b>■</b> ※                 | Site d'intérêt lié aux plans d'eau à<br>préserver                         | Eau                |            |                                                                                                                                                                 | Concilier le respect des équilibres naturels, la protection des milieux et la valorisation pédagogique et de loisirs, assurer la qualité paysagère dans le (réjaménagement des plans d'eau (plans d'eau de baignade, pêche, activité nautique, espace naturel protégé, réserve d'eau pour un usage agricole)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 15<br>16<br>19<br>31<br>32<br>33<br>38                         |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              | - ※                        | Site d'intérêt liés aux canaux et à la<br>ressource en eau à préserver    |                    | 3          | Préserver les paysages de l'eau<br>gravitaire et Valoriser la ressource en<br>eau "cachée"                                                                      | Préserver les canaux d'irrigation gravitaire, concilier leur fonctionnement et la valorisation des aménités paysagères, environnementales et sociales.  Préserver les terres agricoles irrigables et le réseau d'irrigation lié. Privilégier le génie écologique pour anticiper les risques, entretenir les canaux et préserver la trame végétale connexe. Valoriser les ouvrages d'art et le petit patrimoine bâti. S'appuyer sur la trame des canaux pour offrir des voies douces apaisées et rafraichissantes. Retrouver le patrimoine et les savoirs faire (mines, sources, stockage, réservoirs,) de l'eau-ressource locale, les valoriser et restaurer.                                                                                                                                                                                                                                     | 16<br>23<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33                         |
| UP Vallée de la Durance,<br>Pays d'Aïgues,<br>Pays du Calavon<br>Paysage entre Lure et Luberon                            | -                          | Axe routier d'intérêt paysager à<br>valoriser                             |                    | 4          | Préserver et valoriser les points de vue<br>sur le "grand paysage" depuis les<br>principales voies de communication et<br>assurer la qualité des premiers plans | Valoriser le paysage perçu depuis les axes routiers de grande fréquentation, améliorer et intégrer les infrastructures routière existantes.  Améliorer la qualité paysagère des bords de route: gabarit adapté et aménagement des carrefours, ménager des fenêtres su les "paysages tableaux" (villages perchés et principaux massifs), gestion des stands de vente, de la signalétique et des équipements, préservation et gestion des arbres d'alignement.  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 25                                                             |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              | -                          | Route pittoresque à préserver                                             | Mobilité           | 5          | Préserver et valoriser les points de vue<br>sur les "paysages remarquables" depuis<br>les routes pittoresques et assurer la<br>qualité des premiers plans       | Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires, en assurant l'intégration des voiries dans le grand paysage (gabarits réduits, adéquation des tracés au relief,), en ménageant des fenêtres et des points d'arrêt pour valoriser la découverte des paysages remarquables traversés.  Maintenir la qualité des abords des voies, préserver et gérer les arbres d'alignement, maintenir le patrimoine vernaculaire routier (murets,), limiter la signalétique.  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces routes de campagne de moindre fréquentation.                                                                                                                                                                                                                                                                       | 25<br>31<br>33<br>39<br>40                                     |
| UP Vallée de la Durance                                                                                                   | -                          | Séquence routière et entrée de ville à requalifier                        |                    | 6          | Requalifier les voies principales et leurs<br>abords, éviter le vocabulaire routier des<br>aménagements.<br>Assurer la qualité des entrées urbaines             | Requalifier les voies d'accès des principales zones urbanisées, notamment à la traversée des zones d'activités et commerciales des agglomérations.  Assurer l'intégration de ces voies dans le grand paysage et ménager des points de vue, limiter les équipements routiers et freiner le continuum urbain banalisant les itinéraires de découverte les plus fréquentés du territoire.  Assurer la qualité paysagère des abords des voies, de leur aménagement et de leur gestion (arbres d'alignement, patrimoin vernaculaire routier, nature des équipements d'infrastructure, gestion cohérente des interfaces publics/privés, limitation de la signalétique, gabarit adapté au trafic et à l'échelle du site, génie écologique pour la gestion des eaux pluviales).  Intégrer la problématique d'un accueil adapté des voies de mobilité douce sur ces axes routiers de grande fréquentation. | 8<br>10<br>12<br>22<br>25<br>33<br>39                          |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              |                            | Non cartographié<br>> Qualité urbaine des entrées de ville à<br>préserver |                    |            |                                                                                                                                                                 | Préserver et restaurer la qualité paysagère des entrées urbaines, aménager des lisières de qualité à l'interface ville/campagr<br>et stopper la dispersion de l'urbanisation linéaire (zones d'activités et commerciales, pavillonnaire), affirmer l'identité des<br>lieux et les valoriser par le végétal.<br>Intégrer les liaisons douces dans le réseau d'arrivée dans l'urbain, apaiser les circulations et intégrer les espaces de<br>stationnement en entrée de ville.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 40<br>e                                                        |
| UP Vallée de la Durance,<br>Monts de Vaucluse,<br>Plateau d'Albion,<br>Montagne de Lure,<br>Paysage entre Lure et Luberon | ŢŢ.                        | Porte d'entrée du Parc à aménager                                         |                    | 7          | Valoriser les principales portes<br>d'entrées du territoire                                                                                                     | Aménager les points d'entrée majeurs sur le territoire (notamment au niveau des franchissements de la Durance).<br>Assurer la qualité des ouvrages et abords de routes, ménager des fenêtres de qualité sur les paysages.<br>Favoriser la reconnaissance du territoire au travers de l'annonciation aux portes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 12<br>25<br>40                                                 |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              | ₽A <sub>2</sub>            | Silhouette villageoise à préserver ou<br>requalifier                      |                    | 8          | Préserver et requalifier les silhouettes<br>villageoises                                                                                                        | Préserver et requalifier les silhouettes villageoises les plus sensibles, point d'appel visuel dans le paysage doublé d'une valeu patrimoniale forte .  Intégrer au paysage les opérations d'entretien et de gestion des écrins, accompagner les projets d'extension urbaine et valoriser le patrimoine bâti constitutif pour préserver la qualité de la silhouette villageoise.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.  Initier la réflexion pour restaurer les silhouettes villageoises déjà diluées.                                                                                                                                                                                                                                                                                     | r<br>12<br>24<br>25<br>32                                      |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              | •                          | Zone de centre ancien                                                     | Urbain             | 9          | Valoriser les centres anciens                                                                                                                                   | Réinvestir les centres anciens, préserver et restaurer le bâti patrimonial, revitaliser les services et commerces de proximité apaiser les circulations.  Requalifier et végétaliser les espaces publics traditionnels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10<br>11<br>13<br>25<br>36<br>38<br>39                         |
| UP Vallée de la Durance,<br>Pays d'Aigues,<br>Pays du Calavon<br>Paysage entre Lure et Luberon                            | -                          | Zone d'activité                                                           |                    | 10         | Intégrer et valoriser les activités                                                                                                                             | Intégrer et valoriser les activités, notamment artisanales locales dans le paysage. Contenir et requalifier les zones d'activité et commerciales et leurs bâtis via la recherche architecturale et végétale des identités locales, assumer la créativité et l'innovation technologique, organiser des usages conviviaux et sociaux, relier aux réseaux doux du territoire, stopper l'urbanisation linéaire et aménager les lisières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 40<br>10<br>12<br>14<br>19<br>25<br>36<br>38<br>39<br>40<br>41 |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              |                            | Zone résidentielle périphérique                                           |                    | 11         | Intégrer les nouveaux logements                                                                                                                                 | Intégrer les projets d'extension urbaine dès la planification et composer des formes urbaines qualitatives et intégratrices. Prendre en compte les caractéristiques locales du paysage, de l'architecture, la forme urbaine et proposer des aménagemen qualitatifs et fonctionnels, intégrant des espaces végétalisés source de biodiversité et de fraicheur, adaptés aux besoins des habitants.  Requalifier les zones pavillonnaires existantes et stopper la dispersion des lotissements et l'urbanisation linéaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              |                            | Non cartographié :<br>> Qualité paysagère du cadre de vie à<br>assurer    |                    | 12         | Assurer la qualité paysagère du cadre<br>de vie par l'aménagement d'espaces<br>publics                                                                          | Assurer la qualité paysagère du cadre de vie des espaces urbanisés, notamment au travers de l'aménagement des espaces publics, de la valorisation du patrimoine bâti et du développement de la nature en ville : diversité et pertinence de leurs usages, qualité des aménagements source de lien social, lutre contre les îlots de chaleur urbain, apaisement des circulations du bruit, de la pollution, gestion du patrimoine arboré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 11<br>13<br>25<br>, 38<br>39<br>40                             |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                                              |                            | Non cartographié :<br>> Paysage nocturne à préserver                      |                    | 13         | Préserver et valoriser les paysages<br>nocturnes                                                                                                                | Préserver, restaurer et valoriser la qualité paysagère nocturne, assurer la limitation et la gestion optimisée de l'éclairage<br>notamment à proximité des observatoires astronomiques.<br>Réaliser une mise en lumière raisonnée du patrimoine et adaptée aux enjeux croisés de la biodiversité et de la découverte c<br>ciel étoilé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 12<br>19<br>20<br>25                                           |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

|                                                                                                |          |                                                                                      | Energie            |    |                                                                                                                                                              | ID: 084-2584                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 02346-20220927-                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   |          | Non cortographié :<br>> Projets d'énergie renouvelable à<br>intégrer au paysage      |                    | 14 | Assurer l'intégration paysagère et<br>favoriser l'acceptabilité des projets<br>d'énergie renouvelable                                                        | Accompagner le développement des infrastructures d'énergie renouvelable et des ouvrages (réseaux, stockage), adapter l'rapports d'échelle des projets dans le paysage, maitriser la dissémination des projets, éviter toute covisibilité avec les sites espaces patrimoniaux.  Assurer la qualité des aménagements, des abords et favoriser l'innovation architecturale et l'intégration naturelle.  Démarrer par une démarche globale de transition énergétique et privilégier les projets sur des sites anthropisés.  Associer la population et les acteurs du territoire aux projets de développement d'énergie renouvelable, favoriser les projet concertés, d'échelle adaptée aux sites et à retombées locales. | 10<br>12<br>14<br>36<br>37                         |
| UP Vallée de la Durance                                                                        |          | Terroir irrigable                                                                    |                    | 15 | Préserver l'agriculture durancienne et<br>le bocage provençal                                                                                                | Préserver les espaces agricoles notamment de la plaine alluviale et privilégier les cultures diversifiées.  Valoriser le fonctionnement du réseau d'irrigation gravitaire.  Maintenir et développer les infrastructures agroécologiques (murets, haies,).  Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords.  Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles et des projets agrivoltaïques, en privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.                                                                                                                                                                                                               | 10<br>14<br>19<br>24<br>25<br>26<br>27<br>28<br>29 |
| UP entre Lure et Luberon<br>Plateau d'Albion<br>UP Pays du Calavon<br>UP Pays d'Aigues         |          | Terroir de montagne sèche                                                            | Agriculture Forêt  | 16 | Préserver le caractère mosaïque de<br>culture et les terrasses agricoles                                                                                     | Préserver les espaces agricoles et pastoraux, le caractère mosaïque de cultures diversifiées, les infrastructures agroécologiques (terrasses de cultures, haies,). Préserver et restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords. Poursuivre les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairie de fauche et pacage, truffière, craux) en anticipar les évolutions du climat. Veiller à l'intégration paysagère des retenues collinaires, des nouveaux bâtiments agricoles et des projets photovoltaïques, privilégiant une échelle adaptée au parcellaire à taille humaine.                                                                                                                      | 26                                                 |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   | •        | Zone de Nature et de Silence                                                         |                    | 17 | Maintenir les paysages ouverts des<br>crêtes et des craux et développer une<br>gestion concertée des forêts sur les<br>massifs et les boisements collinaires | Préserver et valoriser les paysages ouverts des crêtes et des craux, notamment des massifs, maintenir l'activité pastorale et préservation de la biodiversité associée.  Développer une gestion durable, concertée et multifonctionelle des forêts, dans le respect des paysages et valoriser les produits forestiers.  Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux, contenir la fréquentation pour le respec du site et la qualité de la découverte en tant que zone de pleine nature, de tranquillité et propice pour ressentir des sentiments de liberté                                                                                                                 | 10<br>25<br>30                                     |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   |          | Non cartographié :<br>> Ceintures vertes villageoises à<br>développer                |                    | 18 | Favoriser l'agriculture autour des<br>villages                                                                                                               | Développer l'agriculture de proximité dans les paysages, préserver le maraîchage et les vergers en périphérie directe des vill<br>et villages.<br>Développer les pratiques du (sylvo)pastoralisme au sein des « écrins » soulignant les villages pour contenir les boisements «<br>intégrer les pratiques de gestion du risque incendie dans le respect des paysages.<br>Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses de culture).                                                                                                                                                                                                                                                                             | 25                                                 |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   | *        | Site d'intérêt à préserver et à valoriser<br>lié au patrimoine naturel ou géologique |                    | 19 | Préserver et valoriser les sites<br>géologiques et naturels emblématiques                                                                                    | Préserver les sites emblématiques fréquentés et/ou protégés.  Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux par la gestion et l'aménagement des espaces et sites d'intérêt.  Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation d'équipements et de réseaux.                                                                                                                                                                    | 16<br>17<br>18<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33       |
| UP Massif du Luberon<br>Montagne de Lure<br>Monts de Vaucluse<br>Paysage entre Lure et Luberon | 111111   | Vallon et gorge à préserver                                                          | Transitionary qual | 20 | Préserver et valoriser les vallons et<br>gorges                                                                                                              | Préserver et valoriser les vallons et gorges les plus fréquentés permettant la découverte de milieux naturels fragiles.  Concilier le respect des équilibres naturels et la préservation du patrimoine naturel et géologique, la valorisation pédagogique et de loisirs, le maintien raisonné des usages et de l'esprit des lieux dans la gestion et l'aménagement des vallons et gorges.  Contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualité de la découverte.  Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation d'équipements et réseaux.                                                                                            | 18<br>25<br>31<br>32<br>33                         |
| UP Massif du Luberon<br>Montagne de Lure<br>Monts de Vaucluse                                  | )(       | Col à mettre en valeur                                                               |                    | 21 | Valoriser les cols                                                                                                                                           | Valoriser les cols, concilier le respect des équilibres naturels et contenir la fréquentation pour le respect du site et la qualit<br>de la découverte, par la gestion et l'aménagement des routes accédant aux cols.<br>Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation<br>d'équipements et réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 25<br>31<br>32<br>33<br>40                         |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   | <b>⋄</b> | Point de vue à préserver                                                             |                    | 22 | Préserver et valoriser les principaux<br>points de vue                                                                                                       | Préserver les principaux points de vue depuis les axes routiers et belvédères des villages et sites.<br>Gérer les abords, réaliser des opérations d'aménagement ponctuels et mesurés pour accueillir le public et valoriser les vues<br>Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation<br>d'équipements et réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | . 25<br>31<br>32                                   |
| UP Massif du Luberon<br>Montagne de Lure<br>Monts de Vaucluse                                  | ••••     | Crête à préserver                                                                    |                    | 23 | Préserver les crêtes les plus sensibles                                                                                                                      | Préserver les crêtes les plus sensibles, constituant des points d'appel visuels forts dans le paysage, permettant de découvri<br>des espaces de pleine nature fragiles et offrant des points de vue de qualité sur le grand paysage.<br>Concilier le respect des équilibres naturels, le maintien raisonné des usages locaux et contenir la fréquentation pour le<br>respect du site et la qualité de la découverte.<br>Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements et d'installation<br>d'équipements et de réseaux.                                                                                                                                            | 18<br>25<br>31<br>32<br>33                         |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   | *        | Site d'intérêt à préserver et à valoriser<br>lié aux bâtis patrimoniaux              |                    | 24 | Valoriser le patrimoine bâti                                                                                                                                 | Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire.<br>Prendre en compte la sensibilité paysagère de ces sites dans le cadre de projets d'aménagements, d'installation<br>d'équipements et de réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 23<br>24<br>25<br>31<br>32<br>33                   |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   | <b>2</b> | Carrière ou gravière                                                                 |                    | 25 | Accompagner l'évolution des carrières<br>et gravières                                                                                                        | Accompagner l'activité des carrières, dans leur projet d'extension et de requalification, afin d'intégrer ces points d'appel visuel massifs au paysage. Privilégier l'usage local des matériaux issus des carrières.  Accompagner l'évolution des gravières dans leur projet d'extension et de requalification, afin de concilier les usages en devenir d'eau loisirs et/ou de réservoirs de biodiversité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 16<br>17<br>19<br>20<br>35<br>38                   |
| Toutes les Unités paysagères<br>Luberon-Lure                                                   |          | Non cartographié :<br>> Préserver le patrimoine arboré et<br>végétal                 |                    | 26 | Préserver et enrichir le patrimoine<br>arboré et végétal                                                                                                     | Préserver les alignements et arbres isolés remarquables, préserver les réseaux de haies agricoles.<br>Restaurer et enrichir le patrimoine arboré urbain et la présence de la nature en ville en favorisant son acceptation, en faisa<br>reconnaître leurs aménités climatiques, environnementales et sociales, patager leur gestion et leur entretien, anticiper le<br>renouvellement vis-à-vis du changement climatique.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                    |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

### **ANNEXES**

Annexe 1 : synthèse des Unités Paysagères, des structures paysagères et des Objectifs de Qualité Paysagère définis par l'atlas des paysages des Alpes de haute-Provence et du Vaucluse

Annexe 2 : Présentation du Plan de Paysage Luberon-Lure

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

| Unité paysagère<br>Luberon-Lure | atlas de paysage<br>départemental        | Unité  Objectifs de Qualité Paysagère  paysagère |                                                                                       | Structure paysagère                                                                        | ID: 084-258402346-20220927-2022CS60_1-<br>Structure paysagere et enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |  |  |
|---------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
|                                 |                                          |                                                  |                                                                                       | Les versants boisés                                                                        | Les versants boisés du Luberon et Monts de Vaulcuse en toile de fond<br>Enjeu majeur lié à la gestion forestière, notamment au sein du massif des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  |                                                                                       |                                                                                            | Ocres qui fait l'objet d'un projet d'Opération Grand Site.  Préservation et reconstitution des ripisylves, intérêt pour la biodiversité et potentialité de cheminement doux le long du Calavon, valorisation paysagère et limitation du risque inondation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Gérer durablement les structures du paysage et<br>l'occupation des sols               | Les nombreux vergers de cerisier                                                           | Evolution des pratiques agricoles: -Nombreux vergers qui ont tendance à être arraché - Evolution des pratiques d'irrigation et changements de culture - Urbanisation sur les terrasses de culture à proximité des villages, reconquête forestière - Implantation peu intégrée dans le paysage de bâtiments d'élevage. Valoriser le patrimoine de pierre sèche (terrasses, bories et aguiers                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |  |  |  |
| Le pays du Calavon              | atlas de paysage<br>du département       | Pays du<br>Calavon                               | Valoriser les paysages fortement perçus                                               | Les cultures traditionnelles non irriguées  La D900 axe structurant  Les routes de qualité | invntoriés mais non protégés).  Prendre en compte le paysage dans les aménagements routiers des axes structurant (RD900): racalibrage, rond-points, premiers plans  Préserver les itinéraires paysagers de qualité des petites routes secondaires (route du plateau des Claparedes)  Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères (resserrement à l'aplomb du Petit Luberon, col du Pointu).  Préserver la continuité paysagère et écologique de la traversée des cours d'eau (Calavon à Apt)                                                                                              |  |  |  |  |  |  |
|                                 | 84                                       | Calavon                                          | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à                                         | Les mas isolés                                                                             | Préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine (forte pression d'urbanisation pour des résidences primaires et secondaires).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | l'urbanisation et aux grands projets                                                  | Les villages perchés remarquables                                                          | Limiter l'étalement urbain (Robion/Maubec, Apt/Gargas) Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers (RD900, entrée de ville d'Apt, ronds-points). Contenir la pression touristique sur les sites liés aux ocres (aménagements, canalisation de la fréquentation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                            | Les collines au cœur de la plaine                                                          | Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés (massif des ocres, projet d'OGS, site inscrit du plan de Gordes et Roussillon, abbaye de Sénanque, abords de Saint-Saturnin les Apt et Rustrel, jardin agricole intimiste de Maubec, site troglodyte des Beaumettes, jardin remarquable de la Louve de Bonnieux, potager d'un curieux de Saignon  Maintenir les corridors écologiques, notamment au droit des resserements géologiques entre Monts de Vaucuse et Petit Luberon (entre Lagnes et Robion) et des collines à l'Est d'Apt.                                                           |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                    |                                                                                            | Accompagner l'activité des carrières de roche massive (Oppède,) et gravière de Maubec.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  |                                                                                       | versants boisés<br>Collines boisées                                                        | Poursuivre la continuité et l'entretien de l'Eurovéloroute 8 du Calavon  Enjeu majeur lié à la gestion forestière de la fôret sur le versant du Luberon fortement visible, insertion paysagère des aménagement DFCI et débroussaillement.  Anticipation de l'avenir des essences en fonction des changements climatiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Gérer durablement les structures du paysage et<br>l'occupation des sols               | Forte présence de la vigne<br>Nombreux vergers<br>Cabanons de vigne                        | Evolution des pratiques agricoles: - vergers qui ont tendance à être arraché - friches - intensification de la vigne - opération d'aménagement foncier sur Pertuis suite à la réalisation de la déviation D973                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  |                                                                                       | ripisylves soulignant le tracé des ruisseaux                                               | Préservation et reconstitution des ripisylves, intérêt pour la biodiversité et potentialité de cheminement doux le long de l'Eze, valorisation paysagère et limitation du risque inondation  Valoriser les vues offertes depuis l'axe majeur (RD973 Cavaillon/Pertuis).  Valoriser l'entrée depuis la RD96                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |  |  |  |
| Le pays d'Aigues                | atlas de paysage<br>du département<br>84 | Pays d'Aigues                                    | Valoriser les paysages fortement perçus                                               | route de campagne                                                                          | Préserver les itinéraires des petites routes de campagne (Grambois à Cabriere d'Aigues): maitien du profil, entretien des abords, vue et premiers Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères, marqué par un resserement du relief (sortie des gorges de Lourmarin et col de Vitrolles, entre Durance et Pays d'Aigues à Mérindol, le franchissement de la ligne de partage des eaux à la Bastidonne).                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  |                                                                                       |                                                                                            | Préserver la continuité paysagère et écologique de la traversée urbaine des cours d'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à<br>l'urbanisation et aux grands projets | Les villages perchés Domaines marqués par des arbres remarquables                          | Préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine (forte pression d'urbanisation pour des lotissements et zones commerciales et d'activités à proximité de Pertuis et de la vallée de l'Eze).  Limiter l'étalement urbain                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                            |                                                                                            | Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers  Contenir la pression touristique sur l'étang de la Bonde à Cabrières d'Aigues (aménagements, canalisation de la fréquentation)  Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés ( le pré de la Plantade à Lourmarin, la butte du Jas de Puyvert, le château de Mirabeau, le site de létang de la Bonde, les jardins remarquables du Pavillon du Galon à cucuron, jardin Neuf et des plantes tinctoriales de Lauris, le jardin du  Maintenir les corridors écologiques entre espaces naturels (massif de St Sépulcre et Grambois) |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                    |                                                                                            | Accompagner les grands projets commerciaux (Pertuis, Puyvert, La Tour d'Aigues, Cadenet)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Gárar durahlamant la atractica                                                        | Un Vaste massif forestier continu et uniforme                                              | Accompagner l'activité des carrières (Vaugines, Mirabeau) Un Vaste massif forestier continu et uniforme Enjeu majeur lié à la gestion forestière de la fôret et des garrigues, insertion paysagère des aménagement DFCI et débroussaillement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Gérer durablement les structures du paysage et<br>l'occupation des sols               | Les cultures en timbre poste et un riche patrimoine de pierres sèches                      | Les cultures en timbre poste et un riche patrimoine de pierres sèches enjeu d'avenir lié au maintien des terres agricoles de culture diversifiée mais en abandon (reconquête forestière, disparition du patrimoine pierre sèche)  Préservation des abres remarquables (chênes de Murs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |  |  |  |
| Les monts de                    | atlas de paysage                         | Monts de                                         | Valoriser les paysages fortement perçus                                               | Les petites routes sinueuses,                                                              | Les petites routes sinueuses, récentes, dont le gabarit est à préserver ainsi que les abords (haie taillée, bordures de pierre).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |  |  |  |
| Vaucluse                        | du département<br>84                     | Vaucluse                                         | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à<br>l'urbanisation et aux grands projets | Un massif peu habité un habitat isolé rare                                                 | Un massif peu habité un habitat isolé rare Les villages sont groupés sur un massif, accroché aux pentes, il faut préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées, notamment dans le cadre de projet d'extension urbaine. Limiter l'étalement urbain                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                            |                                                                                            | Maintenir les corridors écologiques, notamment au droit des resserements géologiques entre Monts de Vaucuse et Petit Luberon (entre Lagnes et Accompagner l'extension et la réhabilitation au fil de l'eau de la carrière du                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |  |  |
|                                 |                                          |                                                  | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                    |                                                                                            | Four à Chaux de Lagnes (actuellement peu visibles car inscrite dans le relief, mais contenir l'impact d'une extension).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |  |  |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

|                            | _                                        |                                       |                                                                                                 | _                                                                                                                                | Affiché le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |  |
|----------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
|                            |                                          |                                       | Gérer durablement les structures du paysage et<br>l'occupation des sols                         | La trame des haies<br>Le parcellaire souligné par le réseau d'irrigation<br>Les ripisylves                                       | Evolution des pratiques a IDE:084-258402346-20220927-2022CS60_1-DE - impactant le réseau de haies traditionnelles (cypres de Provence) qui organise l'espace - menaçant l'avenir des canaux d'irrigation agricole à ciel ouvert (tronçons busés, disparition de cette trame végétale d'accompagnement) - implantation de serres et nouveaux bâtiments agricoles.  Destruction des ripisylves par les aménagements urbains et agricoles, à préserver et valoriser (biodiversité, potentiel de cheminement doux et ombragé).                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |  |
|                            | atlas de paysage<br>du département<br>84 | La plaine<br>Comtadine                | Valoriser les paysages fortement perçus                                                         | Les abords de route<br>Les alignements de platane                                                                                | Abords de route à valoriser: - Principaux axes et déviation de village, nombreux ronds-points et zones d'activités le long de la RD banalisen les itinéraires - Petites routes qualitatives dont il faut préserver les éléments structurants (haies, routes bordées de pierres plates, qualité des premiers plans) - Préserver les alignements (platanes malades à remplacer) - Ménager les points de basculement entre 2 unités paysagères marquées par le resserement du Petit Luberon                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à<br>l'urbanisation et aux grands projets           | Les villages groupés<br>Les domaines et mas                                                                                      | Les villages groupés, dont il faut préserver la qualité du front urbain, la forme de la silhouette villageoise et la qualité des entrées.  Préserver la qualité des "mas" isolés ponctuant le territoire, signalés par des allées monumentales plantées (platanes, tilleuls).  Limiter l'étalement urbain ( Cavaillon, les Taillades, Robion, Requalifier les zones d'activités et les aménagements routiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                                      |                                                                                                                                  | Préserver les sites bâtis (site inscrit des Taillades) et naturels (combe de Vidauque de qualité du Petit Luberon.  Maintenir les corridors écologiques, notamment au resserement marqué des massifs géologiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                              |                                                                                                                                  | Accompagner les grands projets commerciaux (Cavaillon, Cheval-Blanc).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       |                                                                                                 |                                                                                                                                  | L'enjeu de préservation des boisements est avant tout écologique et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Gérer durablement les structures du paysage et<br>l'occupation des sols                         | Vastes espaces agricoles<br>Haies compartimentant l'espace<br>Réseau de canaux<br>Cours d'eau au lit vaste<br>Couloir de passage | Evolution des pratiques agricoles: - pression forte de l'urbanisation - morcellement des propriétés et présence de friches (friches spéculatives, mitage urbain, extension en partie freiné par le risque inondation) - fermeture des points de vue par les haies de peuplier - Agriculture très présente et productive, diversifiée (maraichage, vergers). Préservation et reconstitution des ripisylves de la Durance et ses affluents, intérêt pour la biodiversité (couloir migrateur, arreté de Biotope, site Natura 2000) et potentialité de cheminement doux, valorisation paysagère et limitation du risque inondation, aménagement de plans d'eau et de gravières en base de loisirs et refuge ornitho (Cadenet, Cheval-Blanc, retenue Mallemort,) |  |  |  |  |  |
|                            | atlas de paysage<br>du département<br>84 | Vallée de la<br>Durance               | Valoriser les paysages fortement perçus                                                         | Infrastructures rectilignes                                                                                                      | Alignement notables (platanes à Cadenet, micocoulier à Lauris).  Axes routiers de très grandes fréquentation offrant des vues sur un paysage "vitrine" (A7 entre Pertuis et Mirabeau, D973)  Aménager et entretenir qualitativement les échangeurs autoroutiers, point d'entrée majeur (Cavaillon, Pertuis,)  Ménager les lieux de basculement entre 2 unités paysagères , marqué par un resserement du relief (Mirabeau, Mérindol, Petit Luberon).                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |  |  |
| La vallée de la<br>Durance |                                          |                                       | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à<br>l'urbanisation et aux grands projets           |                                                                                                                                  | Approche paysagère nécessaire et urgente des projets d'urbanisation et d'aménagement d'infrastructure (extension d'urbanisation autour de l'agglomération de Cavaillon, Pertuis, continuum urbain, extension de lotissements et zones d'activités, réduction des ceintures vertes), un des paysages les plus dynamiques.  Développement des lotissements pres des centres anciens et d'un habitat dispersé dans la vallée et sur les coteaux.  Limiter l'étalement urbain                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       |                                                                                                 | Villages à l'écart                                                                                                               | Entrées de ville peu qualitative (zones commerciales et d'activité de moindre qualité paysagère) banalisant le paysage.  Préserver les sites emblématiques connus et/ou protégés (colline St Jacques,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                                      |                                                                                                                                  | défilé rocheux de Mirabeau)  Maintenir, renforcer ou recréer les corridors écologiques, notamment entre Luberon et Alpilles via la Durance au niveau d'Orgon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                              |                                                                                                                                  | Accompagner l'extension et la réhabilitation au fil de l'eau de gravière (Cavaillon, Cheval-Blanc) et de carrière (Mirabeau).  Intégrer les grands projets d'infrastructure (Contournement routier de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Intégrer le réseau d'infrastructures denses                                                     | Infrastructure                                                                                                                   | Pertuis, ponts de Cavaillon et Pertuis).  Le Val de Durance est un couloir de communication avec un effet vitrine pour tout le département ne pas créer de nouveaux réseaux linéaires, améliorer et intégrer les infrastructures existantes améliorer la qualité paysagère des bords de route, perception des villages perchés, aménagement des carrefours, gérer les stands de vente réfléchir au développement des circulations douces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Stopper l'étalement urbain et la multiplication des zones d'activités en vitrine des routes     | Zone d'activités                                                                                                                 | réhabiliter les zones commerciales et d'activités existantes raisonner à l'échelle de l'intercommunalité les nouveaux besoins, sans concurrence commerciale avec le centre-ville et apporter de la qualité architecturale et paysagère                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Sauvegarder les coupures d'urbanisation ténues<br>entre communes                                | Urbanisation                                                                                                                     | Maintenir des coupures d'urbanisation Préserver la silhouette des villages perchés Réinvestir les centres anciens Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et commerces de Stopper la dispersion des lotissements et urbanisation linéaire lutter contre la pollution lumineuse Réhabiliter les entrées de ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |  |
|                            | atlas de paysage<br>du département<br>04 | Vallée de la<br>Durance<br>provençale | Conserver les terres agricoles de la plaine fertile de la<br>Durance                            | Agriculture                                                                                                                      | Stopper l'étalement urbain Préserver les terres agricoles dans la plaine alluviale et partager la ressource Faire évoluer les productions vers une agriculture respectueuse de Maintenir et replanter des haies lutter contre l'enfrichement des coteaux Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords Intégrer les nouveaux bâtiments Maitriser le développement des hangars PV                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       | Préserver les paysages naturels de la Durance et raisonner globalement le devenir des gravieres | Cours d'eau                                                                                                                      | Préserver les cours d'eau, bancs de galets, profil en tresse, les ripisylves, les milieux humides, les zones d'expansion des crues  Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements de la Durance et ses affluents.  Conduire une opération globale de réhabilitation des anciennes gravières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       |                                                                                                 | Canaux                                                                                                                           | végétale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |  |
|                            |                                          |                                       |                                                                                                 | Forêt                                                                                                                            | Valoriser les ouvrages d'art des canaux et du petit patrimoine bâti  Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages e de la biodiversité  Lutter contre les décharges sauvages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |  |  |
| ļ                          |                                          |                                       |                                                                                                 |                                                                                                                                  | Truttet courte les décharbes sansabes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

|                                     |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Affiché le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| i                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Enjeu majeur lié à la gest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | D::084-258402346-20220927-2022CS60_1-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Vastes versants boisés                                                                                                               | aménagement DFCI et dé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | <u> </u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | es essences en fonction des changements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Gérer durablement les structures du paysage et                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | sommitales par reconquête forestière, contenu par<br>agricole dans le cadre de Natura 2000 et action du                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  | l'occupation des sols                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Plateau des Claparedes                                                                                                               | PNRLuberon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | agricole dans le cadre de Natura 2000 et action da                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | , cocapation des sois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Forte présenc de l'architecture de pierre seche                                                                                      | Déprise agricole et fermeture des paysages accetnuée par al plan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | pelouses de cretes                                                                                                                   | clôture de chênes truffier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Craus du petit luberon                                                                                                               | Patrimoine de pierre sèch                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | ne à préserver.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Préserver la ripisylve de l                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | paysagers de qualité des petites routes secondaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |
|                                     | atlas de paysage                                           |                                  | Valoriser les paysages fortement perçus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Routes remarquables                                                                                                                  | soutenement, qualité des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | paredes, combe de Lourmarin): gabarité, murets de syues et premier plan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| 1                                   | du département                                             | Luberon                          | valoriser les paysages fortement persus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | noutes remarquables                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | culement entre 2 unités paysagères (resserrement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| 1                                   | 84                                                         | intérieur                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | la sortie des Gorges de Lo                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | ourmarin et Vitrolles, col du Pointu).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Préserver la qualité du fro                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | ont urbain, la forme de la silhouette villageoise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                      | Bonnieux).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | l'urbanisation et aux grands projets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | quantation des sites touristiques (forêt de cèdres<br>Regalon et élaboration d'un schéma d'accueil par                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | l'ONF,)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | r negatori et elaboration d'un schema d'accueil par                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | 1 3111 / 1111/                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| Le massif du                        |                                                            |                                  | Drácowar los sitos do richosso pousoràre ou                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                      | Préserver les sites bâtis (s                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | site inscrit du prieuré de St Symphorien, fort et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| Luberon                             |                                                            |                                  | Préserver les sites de richesse paysagère ou<br>écologique                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | els (cédraie, Mourre Nègre point culminant, canyo                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | ccologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Régalon, forêt domaniale du petit Luberon classée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | reserve biologique doma                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | niale dirigée )de qualité du Petit Luberon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Les grands projets, enjeux paysagers à court terme                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                      | Accompagner l'activité de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | es carrières de pierre de taille de la Roche d'Espeil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Paysage du Luberon oriental                                                                                                          | Valoriser les itinéraires de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | e découverte et les points de panoramas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| •                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Préserver la silhouette de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Réinvestir les centres and                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Revitaliser les services et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | t commerces de proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Valoriser les centres anciens et stopper les                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Centre ancien                                                                                                                        | Préserver et restaurer le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | extensions en colline                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                      | Stopper la dispersion du                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   | atlas de paysage                                           | Luberon                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | lutter contre la pollution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   | du département                                             | oriental                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | · ·                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | e villages et espaces publics traditionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |
| 1                                   | 04                                                         | Official                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | patrimoine bâti de pays (ferme, cabanon,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  | Maintenir les activités agricoles et maitriser le                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Patrimoine bâti de pays                                                                                                              | restanque, moulin, lavoir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  | développement forestier de cet ensemble<br>paysagerqui constitue l'extrémité Est du Luberon                                                                                                                                                                                                                                                              | Forêt                                                                                                                                | Développer la filière bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | , une gestion forestière et une DFCI respectueuse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | paysager qui constitue i extremite est un euberon                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Foret                                                                                                                                | des paysages, des forêts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | et de la biodiversité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Améliorer l'insertion des installations industrielles de                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | stockage d'hydrocarbures et de pipe-lines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Installations industrielles                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | sagère des isntallations industrielles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |
|                                     |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | d'hydrocarbures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | Préserver la silhouette de<br>Réinvestir les centres and                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 9 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | _ , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | bati, revitaliser les services et commerces de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Préserver les villages perchés, réinvestir les centres<br>anciens et stopper les extensions sous forme de                                                                                                                                                                                                                                                | Centre ancien                                                                                                                        | stopper la dispersion des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | pavillons, de l'urbanisation linéaire et la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | lotissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Centre ancien                                                                                                                        | multiplication des zones                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | iotissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                      | lutter contre la pollution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | les espaces publics tradit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | e villages, les zones artisanales et commerciales et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | patrimoine bâti de pays (ferme, bergerie, cabanon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| 1                                   |                                                            |                                  | Valoriser le patrimoine bâti de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Patrimoine bâti de pays                                                                                                              | Préserver et restaurer le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| i                                   |                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | T dannonie baar de pays                                                                                                              | Préserver et restaurer le pointu, mur de terrasse,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| Ī                                   |                                                            |                                  | Maitriser la dissémination de centrales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | r da monte sad de pays                                                                                                               | pointu, mur de terrasse,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| La naveaga antra                    | atlas de paysage                                           | Daysaga antro                    | Maitriser la dissémination de centrales<br>photovoltaïques                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Energie renouvelable                                                                                                                 | pointu, mur de terrasse,<br>Controler et maitriser le d<br>Privilégier une démarche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | lavoir, fontaine)<br>développement de centrales PV<br>globale de transition énergétique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| Le paysage entre                    | atlas de paysage<br>du département                         | Paysage entre                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | pointu, mur de terrasse,<br>Controler et maitriser le d<br>Privilégier une démarche<br>Limiter les nouveaux proj                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | lavoir, fontaine)<br>développement de centrales PV<br>globale de transition énergétique<br>jets aux lieux anthropisés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| Le paysage entre<br>Lure et Luberon |                                                            | Paysage entre<br>Lure et Luberon |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      | pointu, mur de terrasse,<br>Controler et maitriser le d<br>Privilégier une démarche<br>Limiter les nouveaux proj                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Energie renouvelable                                                                                                                 | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas (Luberon, montagne de L                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Energie renouvelable                                                                                                                 | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Energie renouvelable                                                                                                                 | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Energie renouvelable Paysage entre Lure et Jabron                                                                                    | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Energie renouvelable Paysage entre Lure et Jabron                                                                                    | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV  globale de transition énergétique  lets aux lieux anthropisés  vers les villages perchés et les reliefs régionaux  ure, Préalpes)  ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement  ller à la qualité des abords  timents nécessaires à l'exploitation  ent des hangars PV                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture                                                                      | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le c Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV  globale de transition énergétique  lets aux lieux anthropisés  vers les villages perchés et les reliefs régionaux  ure, Préalpes)  ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement  ller à la qualité des abords  timents nécessaires à l'exploitation  ent des hangars PV                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable Paysage entre Lure et Jabron                                                                                    | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures truf fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique iets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt                                                               | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trut fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture                                                                      | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trat fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique iets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon                                                                                                                                                                                                                                                      | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau                                                  | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique iets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes)  ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt                                                               | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trat fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues colli Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques d                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique iets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la                                                                                                                                                                                                      | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau                                                  | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le d Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trat fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues colli Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques d                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique iets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure                                                                                                                                                                                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau                                                  | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la                                                                                                                                                                                                      | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau                                                  | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques de Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pa                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |
| . , .                               | du département                                             |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la                                                                                                                                | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne                             | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trad fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |
| . , .                               | du département<br>04                                       |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du                                                                                 | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne                             | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trad fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |
| . , .                               | du département<br>04<br>Atlas de paysage                   |                                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du                                                                                 | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne                             | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trad fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |
| Lure et Luberon                     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du                                                                                 | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne                             | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi  Préserver les polyculture: Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Réinvestir les centres anc                                                                                                                                                                     | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux urre, Préalpes)  ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars ciens                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage                   | Lure et Luberon                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme  Réinvestir les centres anciens et stopper les                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne                             | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi  Préserver les polyculture: Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le                                                                                                                                           | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  es de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars siens bâti, revitaliser les services et commerces de                                                                                                                                                                                                         |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme                                                                    | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne  Agriculture                | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi  Préserver les polycultures Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le Stopper la dispersion de                                                                                                                  | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  se de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars ciens bâti, revitaliser les services et commerces de pavillons et l'urbanisation linéaire                                                                                                                                                                    |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme  Réinvestir les centres anciens et stopper les                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne  Agriculture                | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques ou pelouses d'altitude par pi  Préserver les polyculture: Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât  Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le Stopper la dispersion de lutter contre la pollution                                                                                                                | lavoir, fontaine) développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars ciens bâti, revitaliser les services et commerces de pavillons et l'urbanisation linéaire lumineuse                                                                                                                                                            |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme  Réinvestir les centres anciens et stopper les extensions sous forme de lotissement | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne  Agriculture  Centre ancien | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trac fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pi  Préserver les polyculture: Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât  Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le Stopper la dispersion de lutter contre la pollution Requalifier les entrées de                                                           | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique lets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements rerts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  se de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars ciens bâti, revitaliser les services et commerces de pavillons et l'urbanisation linéaire                                                                                                                                                                    |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | photovoltaïques  Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme  Réinvestir les centres anciens et stopper les                     | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne  Agriculture                | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trad fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pai  Préserver les polycultures Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât  Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le Stopper la dispersion de lutter contre la pollution Requalifier les entrées de Préserver et restaurer le cabanons, murs de restaurer le | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars sciens bâti, revitaliser les services et commerces de pavillons et l'urbanisation linéaire lumineuse e village et les espaces publics traditionnels patrimoine bâti de pays (fermes, bergerie, nques, lavoirs, fontaines)                                     |  |  |  |
| Lure et Luberon  La montagne de     | du département<br>04<br>Atlas de paysage<br>du département | Lure et Luberon                  | Sauvegarder l'identité des paysages ruraux entre la montagne de Lure et le Luberon  Préserver l'identité des paysages ruraux de la montagne de Lure  Lutter contre les friches et le développement de la forêt grâce au maintien des polycultures et du pastoralisme  Réinvestir les centres anciens et stopper les extensions sous forme de lotissement | Energie renouvelable  Paysage entre Lure et Jabron  Agriculture  Forêt  Cours d'eau  Paysage de montagne  Agriculture  Centre ancien | pointu, mur de terrasse, Controler et maitriser le de Privilégier une démarche Limiter les nouveaux proj Valoriser les panoramas v (Luberon, montagne de L Favoriser les cultures trad fauche et de pacage, truf Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât Maitriser le développeme Intégrer les retenues coll Développer la filière bois paysages et de la biodive Préserver les cours d'eau d'expansion des crues Favoriser les techniques of Maintenir les milieux ouv pelouses d'altitude par pai  Préserver les polycultures Lutter contre les friches e Restaurer les fermes, veil Intégrer les nouveaux bât  Réinvestir les centres and Préserver et restaurer le Stopper la dispersion de lutter contre la pollution Requalifier les entrées de Préserver et restaurer le cabanons, murs de restaurer le | lavoir, fontaine)  développement de centrales PV globale de transition énergétique jets aux lieux anthropisés vers les villages perchés et les reliefs régionaux ure, Préalpes) ditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fière,) et respectueuses de l'environnement ller à la qualité des abords timents nécessaires à l'exploitation ent des hangars PV inaires et une gestion forestière respectueuse des rsité , les ripisylves, les Zones Humides, les zones de génie écologique dans les aménagements verts sur les pentes de la montagne de Lure et les âturage et mesures agro-environnementales.  s de fond de vallée avec leur réseau de haies et la consommation de terres agricoles par ller à la qualité des abords timents et maitriser le développement de hangars bâti, revitaliser les services et commerces de pavillons et l'urbanisation linéaire lumineuse e village et les espaces publics traditionnels patrimoine bâti de pays (fermes, bergerie, nques, lavoirs, fontaines) et une gestion forestière respectueuse des |  |  |  |

Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

|                     |                  |             |                                                                       |                      | Affiché le                                                                    |
|---------------------|------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Enjeu de la gestion forest ID d 084-258402346-20220927-2022CS60_1-D           |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Vaulcuse au Sud)                                                              |
|                     |                  |             | Gérer durablement les structures du paysage et                        |                      | Enjeu de l'avenir agricole et notamment de l'élevage ovin et caprin           |
|                     |                  |             | l'occupation des sols                                                 |                      | (suppression des pâturages, abandon de parcelles, enfrichement et risque de   |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | fermeture et perte de diversité du paysage).                                  |
|                     | atlas de paysage | Plateau de  |                                                                       |                      | Protection du patrimoine en pierre sèche                                      |
|                     | du département   |             |                                                                       |                      | Profils contrastés des routes: de larges rubans (passage engins militaires)   |
|                     | . 84             | Sault       | surdimensionné pour des routes peu fréquentées, mais aussi des routes |                      |                                                                               |
|                     | 04               |             | Valoriser les paysages fortement perçus                               |                      | sinueuses intégrées au relief dont le gabarit est à conserver.                |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Présence de tilleuls, amadiers et chataigniers en alignement de voirie ou     |
|                     |                  |             | Durandura are are unto las anicomo accomo lida à                      |                      | De rares villages dessinant une silhouette villageoise à préserver, des       |
|                     |                  |             | Prendre en compte les enjeux paysagers liés à                         |                      | maisons de village à l'abandon.                                               |
|                     |                  |             | l'urbanisatioion et aux grands projets                                |                      | Des fermes isolées massives, réhabilitées pouvant former de petits hameaux    |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Inventorier et préserver le patrimoine bâti de pays (cabanon, femes,          |
|                     |                  |             |                                                                       | Patrimoine local     | restanques) et les arbres marqueurs du terroir (amandier, chêne, murier,      |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | olivier et châtaignier).                                                      |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Favoriser les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, verger     |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | d'olivier et amnadier, truffière,) et une agriculture respectueuses de        |
|                     |                  |             | Maintenir l'identité rurale des polycultures (lavandin,               |                      | l'environnement                                                               |
|                     |                  |             | céréales, paririe, olivette, truffière et châtaigneraie)              |                      | Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords          |
|                     |                  |             |                                                                       | Agriculture          | La culture du lavandin correspond à une image carte postale du département    |
| Le plateau d'Albion |                  |             |                                                                       |                      | Encadrer la découverte touristique au moment de la floraison et de la récolte |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Maitriser les points de vente directs entrainant un mitage le long des routes |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Intégrer les nouveaux bâtiments                                               |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Maitriser le développement des hangars PV                                     |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Préserver la silhouette des villages perchés                                  |
|                     | atlas de paysage | Plateaux de |                                                                       |                      | Réinvestir les centres anciens                                                |
|                     | du département   | Haute-      | Valoriser les centres anciens et le patrimoine bâti de                | Centre ancien        | Préserver et restaurer le bati, revitaliser les services et commerces de      |
|                     |                  |             | pays                                                                  | centre andien        | Stopper la dispersion des pavillons, de l'urbanisation linéaire               |
|                     | 04               | Provence    |                                                                       |                      | lutter contre la pollution lumineuse                                          |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Requalifier les entrées de villages et espaces publics traditionnels          |
|                     |                  |             | Maitriser l'implantation des centrales                                |                      | Controler et maitriser le développement de centrales PV                       |
|                     |                  |             | photovoltaiques en concurrence avec les espaces                       | Energie renouvelable | Privilégier une démarche globale de transition énergétique                    |
|                     |                  |             | agricoles et naturels                                                 |                      | Limiter les nouveaux projets aux lieux anthropisés                            |
|                     |                  |             |                                                                       | Zone d'activités     | Maitriser le développement de ZA et intégrer les zones existantes             |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Maintenir le gabarit des routes sans élargissement standardisé                |
|                     |                  |             |                                                                       | Paysage routier      | Préserver les premiers plans offrant de belles perspectives sur la montagne   |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | de Lure et les contreforts alpins                                             |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et    |
|                     |                  |             |                                                                       | Forêt                | de la biodiversité                                                            |
|                     |                  |             |                                                                       |                      | Développer la filière bois et châtaigneraied'Albion                           |
|                     |                  |             |                                                                       | Cours d'eau          | Préserver les cours d'eau, les ripisylves,                                    |
|                     |                  |             |                                                                       | 554.5 4 544          | Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements            |

Allione ie

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE

### Annexe 2 : Présentation du Plan de Paysage Luberon-Lure

De mars 2018 à septembre 2020, l'élaboration du Plan de Paysage a mobilisé plus de mille personnes : élus, professionnels, techniciens des collectivités, associations et habitants... autour de la réflexion sur le devenir des paysages de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure.

L'aboutissement de cette étude se matérialise par :

- La réalisation d'un diagnostic partagé pour poser l'état des lieux et définir les enjeux du territoire ;
- La définition des Objectifs de Qualité Paysagère qui découlent des enjeux identifiés précédemment et permettent d'élaborer une stratégie pour garantir la qualité des paysages de demain ;
- L'élaboration d'un programme d'actions pour planifier la mise en œuvre de ces objectifs, se donner des outils, des moyens et partager la tâche ente les acteurs du territoire. Il est composé de cinquante actions, dont vingt à l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure et trente à l'échelle des EPCI (5 actions par EPCI).

Les orientations et les actions ont été décidées et dimensionnées collectivement, avec l'appui des techniciens des collectivités, du Parc du Luberon, d'experts intervenants et d'associations participantes, et s'orientant vers les aspirations des populations qui ont émergé de la consultation, traduites par la sélection des enjeux prioritaires des EPCI.

## La méthodologie d'élaboration du plan de paysage de Luberon-Lure s'est basée sur l'articulation de 3 échelles d'étude :

- l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure (RBLL), soit la globalité du territoire étudié
- l'échelle des EPCI, l'échelle administrative opérationnelle, soit 7 EPCI, dont 2 regroupés
- l'échelle d'un site ou d'une thématique, associé aux EPCI, soit 12 études de cas (2 par EPCI)

#### La démarche participative, qui s'est déroulée durant tout le projet, s'est appuyée sur :

- une **phase de consultation du grand public**. Pour animer cette phase, une série d'animations ont été menées sur chaque intercommunalité.







Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

Parmi les animations proposées, il y a eu par EPCI une présence sur le marché pour chaque EPCI afin d'informer et d'échanger avec les habitants de cette étude et des enjeux paysagers, une présence lors d'évènements festifs non organisés par le Parc afin de recueillir les perceptions à l'aide d'un jeu de rôle « paysage en jeu », deux géocaches accompagnant un site suivi par l'observatoire Photographique du Paysage permettant de sensibiliser à la question du paysage, son évolution et de donner envie de répondre à un questionnaire plus exhaustif sur les enjeux du paysage du territoire du parc, des randonnées accompagnées de lecture du paysage, le lancement d'un Observatoire Photographique du Paysage.

- une phase de concertation aux acteurs du territoire sur chaque EPCI, incluant une dimension locale à la gouvernance du projet (EPCI). Parmi les ateliers proposés, il y a eu des comités de pilotage locaux par EPCI pour chaque phase du projet ainsi qu'un séminaire rassembleur pour identifier les actions du programme d'actions.





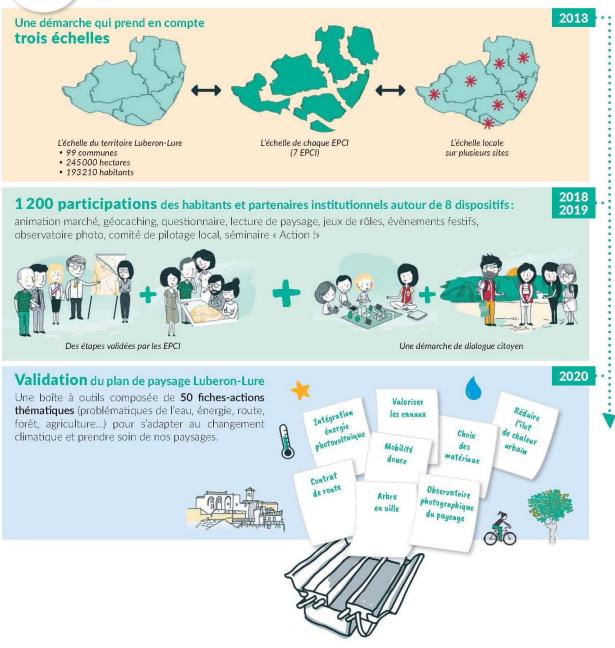


Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60 1-DE



# Un projet lauréat du ministère en charge de l'environnement



Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE

## Programme d'actions du Plan de Paysage Luberon-Lure

|                     |                                                                                                                                                                                                                        |                                                             |                                                             | DLVA                                                                             | 9                                                                                                                        |                                                     |                                                         | P                                                      | PERTUIS                                                                                        |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             | OTELU                                                                    | В                                                                                          |                                                   |                                                                                                 | Н                                                                             | PPBPFN                                                                                                                                                  | 1L                                                                                 |                                                                                               |                                                              | <i>-</i>                                                                                                                                              | CCPAL                                                                     |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  | LMV                                                                                             |                                                                                                        | $\neg$                                                  |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                     | <b>A</b>                                                                                                                                                                                                               | 1                                                           | 2                                                           | 3                                                                                | 4                                                                                                                        | 5                                                   | 1                                                       | 2                                                      | 3                                                                                              | 4                                                                                          | 5                                                       | 1                                                                                                                                | 2                                                                           | 3                                                                        | 4                                                                                          | 5                                                 | 1                                                                                               | 2                                                                             | 3                                                                                                                                                       | 4                                                                                  | 5                                                                                             | 1                                                            | 2                                                                                                                                                     | 3                                                                         | 4                                                                                                                                                                                                    | 5                                                                                                                                                                                        | 1                                                | 2                                                | 3                                                                                               | 4                                                                                                      | 5                                                       |
| Familles de paysage | RELATIONS ACTIONS Réserve de Biosphère Luberon-Lure / ACTIONS EPCI  CASE Vert foncé = relation directe CASE Vert clair = relation indirecte  = enjeu fort changement climatique = enjeu fort consultation grand public | Assurer l'intégration paysagère des projets photovoltaïques | Mener la densification urbaine dans le respect des paysages | Programmer la mise en valeur des rivières et canaux à la traversée<br>des villes | Assurer la qualité paysagère des voies de communication et la<br>préservation, l'enrichissement du patrimoine arboré lié | intégrer les tracés de voirie dans le grand paysage | Mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré | Poursuivre la qualification de l'entrée Sud de Pertuis | Favoriser le développement d'un maillage doux et l'accompagner de<br>préconisations paysagères | réfigurer une OAP paysagère et environnementale sur les espaces<br>publics urbains à vivre | Elaborer une charte architecturale spédifique à Pertuis | Programmer l'aménagement et la gestion concentés de l'étang de la<br>Bonde en tant que plan d'eau loisir principal du territoire | Elaborer une charte architecturale et paysagère pour la campagne de COTELUB | Assurer la qualité paysagère dans la mise en œuvre d'un maillage<br>doux | Assurer la qualité du cadre de vie urbain,<br>réduire le phénomène d'∏ot de chaleur urbain | Valoriser les paysages vitrines d'entrée de ville | Favoriser, accompagner, intêgrer et valoriser le développement des<br>réseaux de mobilité douce | Élaborer et mettre en œuvre un plan spécifique d'actions "nature en<br>ville" | Favoriser la réflexion avec les élus autour d'un projet de territoire<br>tourné vers l'agriculture, en partant de la question de la ressource<br>en eau | Réaliser une charte d'implantation des énergies renouvelables sur le<br>territoire | Mettre en place une assistance expertise à l'instruction des permis<br>énergies renouvelables | Programmer la mise en valeur du Calavon à la traversée d'Apt | Inciter à la préservation et l'enrichissement du patrimoine arboré sur l'intercommunalité, accompagner la mise en place de plans de sestion communaux | Réaliser une étude multisite sur les entrées de ville, notamment<br>d'Apt | Poursuivre les efforts de diminution de la pollution lumineuse :<br>expérimentations d'extinction, sensibilisation aux privés,<br>programmation du renouvellement de l'éclairage sur l'espace public | Dans le cadre de l'étude multisite de mise en valeur nocturne<br>aisonnée du patrimoine bât lancée à l'échelle du Parc, réaliser une<br>étude pilote et favoriser le retour d'expérience | soutenir la plantation d'arbres en milieu urbain | Mettre en œuvre un appel à projet mobilité douce | Aménager l'ENS La Garrigue en bord de Durance, en liaison avec<br>l'observatoire ornithologique | Réaliser un document de communication générale sur les enjeux de<br>l'Irigation gravitaire et l'animer | Programmer la valorisation de la crête du Petit Luberon |
| 1 lessa             | Poursulvre l'Observatoire Photographique du Paysage                                                                                                                                                                    |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| Transv              | Mettre en œuvre et évaluer le Plan de Paysage  Œuvrer pour la mise en valeur et l'assurance de la qualité paysagère                                                                                                    |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         | 1 10                                                                                                                             |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        | 2.2                                                     |
| 3                   | des espaces de découverte touristique et de loisir                                                                                                                                                                     |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 4<br>2              | Participer à la valorisation des espaces naturels duranciens                                                                                                                                                           |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 5                   | Accompagner les canaux dans leurs missions et pour la reconnaissance des services rendus                                                                                                                               |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  | is.                                                                         |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         | .0                                                                                 |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 6                   | Accompagner le développement des réseaux de mobilité douce pour favoriser leur intégration et leur valorisation paysagère                                                                                              |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        | 8                                                                                              |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             | 8                                                                        |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  | 16                                               |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 7                   | Assurer la préservation et la valorisation de la qualité paysagère des routes, notamment départementales par<br>l'initiation d'une collaboration rapprochée avec les services départementaux des CD84 et CD04          |                                                             |                                                             |                                                                                  | مُمْ                                                                                                                     | 33                                                  |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| Mob                 | Programmer l'inventaire, la cartographie, le diagnostic et la mise en place de plans de gestion des arbres d'alignement des voies de communication                                                                     |                                                             |                                                             |                                                                                  | 15                                                                                                                       |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               | 1                                                                                                                                                       |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 9                   | Assurer la qualité des arrivées sur le territoire                                                                                                                                                                      |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 10                  | Œuvrer pour préserver la perception des silhouettes villageoises, notamment vis-à-vis de l'urbanisation                                                                                                                |                                                             | 2                                                           |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 11                  | Favoriser l'amélioration de la qualité des espaces publics urbains existants, et celle de ceux à venir, notamment pour s'adapter aux effets du Anagement climatique                                                    |                                                             |                                                             | B                                                                                |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                | No.                                                                                        |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 | 1                                                                             |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               | ha.                                                          |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 12                  | Poursuivre les efforts de valorisation des espaces vitrines du territoire : entrées de ville et village, zones d'activité                                                                                              |                                                             |                                                             |                                                                                  | مُمْ                                                                                                                     |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            | 20                                                |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       | 200                                                                       |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 13                  | Elaborer une charte de l'arbre à l'échelle de la Réserve de Biosphère et œuvrer pour la réalisation de plans de gestion communaux                                                                                      |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     | 1                                                       |                                                        |                                                                                                |                                                                                            | 2                                                       |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 | 16                                                                            |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              | 16                                                                                                                                                    |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          | 5                                                |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 14                  | Elaborer une charte architecturale cadre et accompagner sa déclinaison locale et thématique                                                                                                                            |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            | 13                                                      |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 15                  | Œuvrer pour la préservation et la valorisation de la qualité du paysage nocturne                                                                                                                                       |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           | 4                                                                                                                                                                                                    | 16                                                                                                                                                                                       |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
|                     | Participer à la poursuite les études et expérimentations liées au changement climatique,<br>notamment sur la forêt et l'agriculture, sur la sélection de nouvelles cultures,<br>la diversification des essences.       |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               | B                                                                                                                                                       |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
|                     | Œuvrer pour la préservation et la valorisation des paysages agricoles diversifiés du territoire                                                                                                                        |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| 18                  | Mettre en œuvre une charte paysagère viticole de l'AOP Luberon                                                                                                                                                         |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        | 13                                                                                             |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
|                     | Accompagner le développement d'une culture forestière du territoire et favoriser la préservation des paysages forestiers                                                                                               |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            |                                                         |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         | 13                                                                                 |                                                                                               |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |
| age 20              | Accompagner l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire                                                                                                                                                 |                                                             |                                                             |                                                                                  |                                                                                                                          |                                                     |                                                         |                                                        |                                                                                                |                                                                                            | 10                                                      |                                                                                                                                  |                                                                             |                                                                          |                                                                                            |                                                   |                                                                                                 |                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                    | 200                                                                                           |                                                              |                                                                                                                                                       |                                                                           |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |                                                  |                                                  |                                                                                                 |                                                                                                        |                                                         |

Affiché le

ID: 084-258402346-20220927-2022CS60\_1-DE





# Parc naturel régional du Luberon 60, place Jean-Jaurès

BP122 84404 Apt Cedex

04 90 04 42 00 contact@parcduluberon.fr





















